

Rapport de Solvabilité et la situation financière

2016

Génération Vie



Sommaire

Sommaire.....	3
Synthèse.....	5
A. Activité et résultats	7
A.1. Activité	7
A.2. Résultats de souscription.....	8
A.3. Résultat des investissements	8
A.4. Résultat des autres activités	10
A.5. Autres informations	10
B. Système de gouvernance.....	11
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	11
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	15
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	16
B.4. Système de contrôle interne	19
B.5. Fonction d'audit interne.....	21
B.6. Fonction actuarielle.....	22
B.7. Sous-traitance.....	23
C. Profil de risque.....	25
C.1. Risque de souscription vie et risque commercial	26
C.2. Risque de marché	26
C.3. Risque de crédit.....	30
C.4. Risque de liquidité	31
C.5. Risque opérationnel	32
C.6. Autres risques importants.....	33
D. Valorisation à des fins de solvabilité	35
D.1. Actifs.....	36
D.2. Provisions techniques.....	40
D.3. Autres passifs.....	43
D.3. Méthode de valorisation alternatives.....	45
D.4. Autres information	45
E. Gestion de capital.....	47
E.1. Fonds propres.....	47
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	50
E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	51
E.4. Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé	51
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	54
E.6. Autres informations	55
Annexes QRT	57
Index	76

Synthèse

A – Activité et résultat

Chiffre d'affaire 2016 <i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat de souscription 2016 <i>(En milliers d'euros)</i>	Résultat d'investissement 2016 <i>(En milliers d'euros)</i>
351 450	4 410	36 332

Génération Vie est une filiale d'Allianz France spécialisée dans les produits d'assurance vie haut de gamme.
La diminution du chiffre d'affaire de Génération Vie entre 2015 et 2016 reflète les conditions de marché difficiles sur l'épargne individuelle.
Le résultat d'investissement traduit l'environnement de taux d'intérêts bas.

Notre Ambition

Enrichir notre gamme de produits d'assurance vie pour satisfaire les besoins évolutifs de nos clients

B – Système de gouvernance

Génération Vie s'appuie sur le système de gouvernance robuste d'Allianz France dont elle fait partie. Elle bénéficie ainsi d'une organisation efficiente et d'une expertise en matière de gestion des risques inhérents à son activité d'assurance vie.

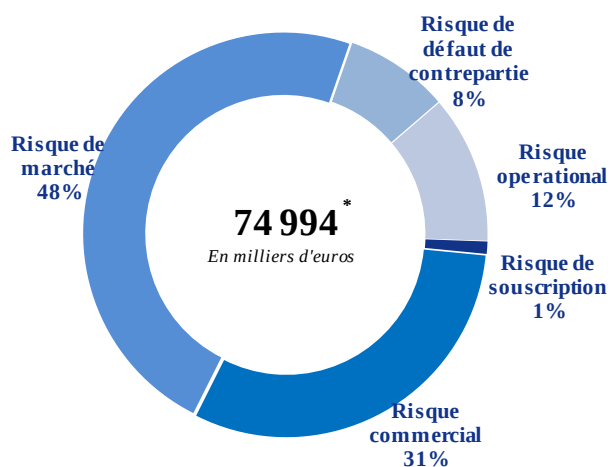
Les membres de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale répondent aux exigences réglementaires de compétence, d'expertise et d'honorabilité. Cela leur permet de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement en adéquation avec ses activités et ses risques.

Cette section décrit la manière dont les fonctions clés (Actuariat, Gestion des risques, Conformité et Audit) sont portées et organisées au sein d'Allianz France, le dispositif mis en œuvre pour assurer leur indépendance et la culture robuste et efficiente des risques diffusée au sein de l'organisation.

Modèle interne d'Allianz

Génération Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et son risque opérationnel conformément au modèle interne d'Allianz ; celui-ci lui permettant de capturer et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques.

C – Profil de risque



* Répartition du montant du Risk Capital avant diversification par module de risque (en %) au 31 décembre 2016

Le profil de risque de Génération Vie s'intègre dans un dispositif cohérent de maîtrise de l'appétence, les limites et le contrôle de ses risques en adéquation avec son activité et sa stratégie de développement.

Le principal risque auquel est exposée Génération Vie est le risque de marché, directement lié à son activité d'assurance vie en épargne individuelle.

D – Valorisation à fin de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan Solvabilité II ont été valorisées conformément aux exigences réglementaires, c'est-à-dire, principalement à leur valeur de marché.

Comparés au bilan en normes françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- les placements, enregistrés en valeur de marché au bilan Solvabilité II et à leur coût historique dans les comptes sociaux ;
- les provisions techniques, enregistrées à leur valeur économique prospective au bilan Solvabilité II contre une vision prudente et rétrospective dans les comptes sociaux.

E – Gestion du capital

Ratio de Solvabilité II
2016
(En %)

242%

La politique de gestion du capital de Génération Vie s'inscrit dans celle définie par le Groupe Allianz. ; elle permet d'asseoir sa solidité financière, base essentielle de la viabilité de son activité sur le long terme, en assurant notamment la disponibilité d'éléments de fonds propres suffisants et de qualité, éligibles à l'absorption des pertes en cas de survenance d'un événement exceptionnel.

Au 31 décembre 2016, Génération Vie affiche des fonds propres car elle dispose exclusivement de fonds propres de base de niveau 1 non-restreints.

Au cours de l'exercice 2016, Génération Vie a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité et choisi un profil de risque en adéquation avec les hypothèses sous-jacentes du modèle interne d'Allianz ; ceci lui a permis de poursuivre son activité dans le respect de la confiance accordée par ses clients.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

Renseignements généraux

Génération Vie est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances.

Elle est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. L'ACPR est situé au 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9.

Les auditeurs externes de Génération Vie sont :

- **Commissaire aux comptes titulaire** : KPMG SA situé au 2 Avenue Gambetta – Tour EQHO 92066 Paris La Défense Cedex, dont le premier mandat a commencé à courir le 16 juin 2014. Le mandat en cours a une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.
- **Commissaire aux comptes suppléant** : KPMG AUDIT FS 2 situé au 2 Avenue Gambetta – Tour EQHO 92066 Paris La Défense Cedex, dont le premier mandat a commencé à courir le 19 juin 2014 pour une durée de mandat de 6 ans. Le mandat en cours a une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2016, le capital de Génération Vie est entièrement libéré. Il s'élève à 42 497 671.12 euros et se compose de 3 445 576 actions. La répartition du capital et des droits de vote est décrite dans le tableau suivant:

Actionnaires	2016			2015		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Allianz France 1 cours Michelet – CS 30050 92076 Paris La Défense Cedex	822 423	23,87%	23,87%	822 459	23,87%	23,87%
ARCALIS* Tour Neptune – 20 Place de Seine, 92400 Courbevoie La Défense	-	0,00%	0,00%	986 469	28,63%	28,63%
ODDO & Cie 12 Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.	1 636 645	47,50%	47,50%	1 636 648	47,50%	47,50%
Allianz Vie 1 cours Michelet – CS 30050 92076 Paris La Défense Cedex	986 504	28,63%	28,63%	-	0,00%	0,00%
Allianz Iard 1 cours Michelet – CS 30050 92076 Paris La Défense Cedex	1	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
Personnes physiques	3	0,00%	0,00%	-	0,00%	0,00%
Total	3 445 576	100 %	100 %	3 445 576	100,00 %	100,00 %

* Arcalis a fusionné en 2016 avec Allianz Vie

Tableau 1 - Répartition du capital

Génération Vie est une entité détenue de façon ultime par le Groupe Allianz, dont la maison mère Allianz S.E est une société européenne de droit allemand et dont le siège social est situé à Königinstrasse 28, D-80802 Munich en Allemagne. La maison mère est placée sous le contrôle de la BaFin. Génération Vie y est consolidée par intégration globale.

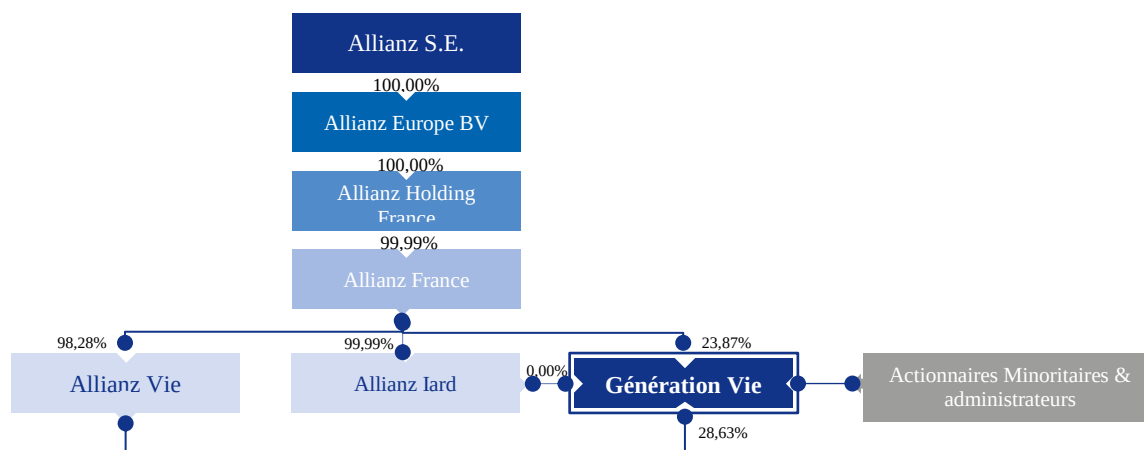


Figure 1 - Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2016

A titre principal, Génération Vie exerce les opérations d'assurance vie dans les branches suivantes (i) Vie-Décès, (ii) Assurances liées à des fonds d'investissements et (iii) Capitalisation. Elle exerce son activité en France et dans la Principauté de Monaco.

Génération Vie n'a pas de filiale ni de participation et ne contrôle pas de société.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Activité de souscription

Le chiffre d'affaires brut de réassurance de Génération Vie s'établit à 351 450 milliers d'euros au 31 décembre 2016, entièrement dédié à l'Epargne Retraite Individuelle.

	En milliers d'Euros	2016	2015	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices et en Unités de Compte		351 450	434 520	- 83 070
Total		351 450	434 520	- 83 070

Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises

Le chiffre d'affaires est en baisse de -19% par rapport à l'année passée, dans un contexte de marché tendu. Le taux d'unités de compte dans cette production s'élève à 71% en lien avec la politique de développement de la société.

A.2.2. Résultat de souscription

	En milliers d'Euros	2016	2015	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices		4 808	- 2 710	7 518
Assurance en unités de compte		- 1 018	9 025	- 10 043
Autres*		620	- 172	792
Total		4 410	6 143	- 1 733

*Correspond autres frais non affectés par Lob

Tableau 3- Résultat de souscription en normes françaises

Le résultat de souscription Génération Vie s'établit à 4 410 milliers d'euros en baisse de 1 733 milliers d'euros entre décembre 2015 et décembre 2016.

Cette baisse du résultat résulte d'un effet volume négatif et en conséquence d'une baisse des chargements associés.

A.3. Résultat des investissements

Le résultat financier et ses composantes

A - Activité et résultats

Résultat des investissements

a) Répartition du portefeuille des placements financiers

Génération Vie investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme, principalement des produits de taux (obligations d'Etats et du secteur privé). La répartition des investissements en 2016 et 2015 est représentée ci-dessous :

En milliers d'Euros	2016		2015		Variation	
	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan
Obligations	771 397	75%	692 432	73%	78 965	102%
Obligations d'Etat	287 576		307 083		- 19 507	
Obligations secteur secteur privé	483 821		382 546		101 275	
Autres	0		2 803		- 2 803	
Actions	31 467	3%	30 381	3%	1 087	1%
Immobilier de placement	0	0%	0	0%	0	0%
Autres Placements	104 106	10%	89 649	9%	14 458	19%
Produits dérivés Net	- 64	0%	- 68	0%	4	0%
Prêts et prêts hypothécaires	77 935	8%	100 497	11%	- 22 562	-29%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	47 080	5%	41 925	4%	5 155	7%
Total	1 031 922	100%	954 815	100%	77 106	

Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissement en juste valeur Solvabilité II

La valeur du portefeuille d'investissement a augmenté en 2016 comparativement à 2015. Cette variation est principalement due à la hausse de la valeur des actifs obligataires qui ont bénéficié de l'environnement de taux bas.

b) Le résultat d'investissement

L'évolution du résultat d'investissement et de ses composantes est principalement liée aux mouvements induits par la répartition des investissements et l'impact de l'évolution des marchés financiers.

En milliers d'Euros	Obligations			Actions et participations			Autres			Total		
	2 016	2 015	Variation	2 016	2 015	Variation	2 016	2 015	Variation	2 016	2 015	Variation
Revenus courants	24 272	25 222	- 950	1 957	1 842	114	13 367	29 687	- 16 320	39 595	56 751	- 17 156
Plus ou moins valeurs réalisées	315	71	- 244	1 377	2 755	- 1 378	-	-	-	1 062	2 684	- 1 623
Dotation/Reprise de provision pour dépréciation durable	1	21	- 20	544	797	- 253	-	-	-	544	776	- 233
Effets de change, option de mise en valeur, produits de										1 045	1 337	- 2 382
Frais des placements										- 5 913	- 10 521	4 608
Résultats des investissements	23 956	25 130	- 1 174	3 878	5 395	- 1 517	13 367	29 687	- 16 320	36 332	48 353	- 12 021

Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises

Le résultat d'investissement s'élève à 36 332 milliers d'euros en 2016 contre 48 353 milliers d'euros en 2015, soit une diminution de 25%. Cette diminution est essentiellement due à une baisse des revenus issus des unités de comptes.

c) Les dépenses

En 2016, les dépenses relatives aux frais de placement s'élèvent à 5 913 milliers d'euros contre 10 521 milliers d'euros en 2015.

Les pertes et profits comptabilisés directement en fonds propres

Dans les états financiers en Solvabilité I, aucun élément n'est comptabilisé directement en fonds propres sans impacter le résultat.

Informations relatives aux investissements de titrisation

Au 31 décembre 2016, les placements Génération Vie ne possède pas d'investissement de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Génération Vie n'exerce pas d'activité, autres que la souscription de contrats d'assurance vie et la gestion de ses placements.

A.5. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant l'activité de Génération Vie ont été reportées plus haut.

A

B

C

D

E

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalités générales de gouvernance

Génération Vie accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation de gouvernance robuste et efficiente pour maîtriser ses risques dans les activités où elle opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture de risques et la promotion de la performance et de l'innovation. Génération Vie est dotée d'une Direction Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour les fonctions opérationnelles, Génération Vie s'appuie sur différents comités d'Allianz France dont elle fait partie, qui assurent le bon fonctionnement de l'organisation.

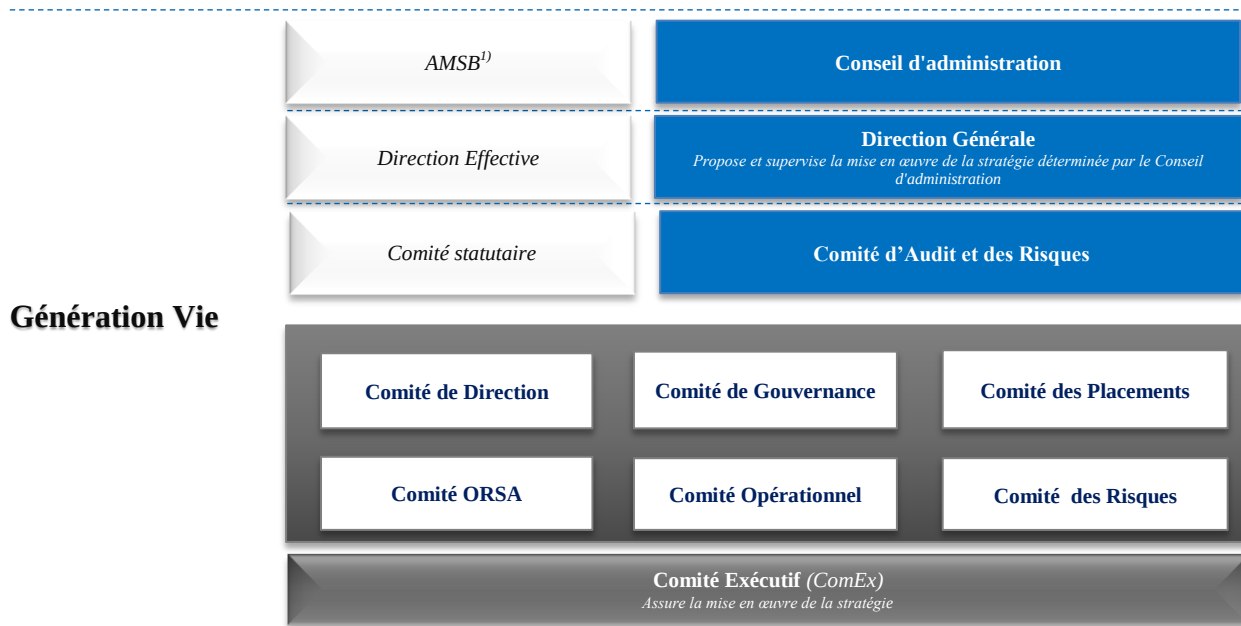


Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités

a) Le Conseil d'Administration

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Fabien Wathlé. Le Conseil d'Administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires. Il détermine les orientations stratégiques de l'activité de Génération Vie et veille à leur mise en œuvre. Les missions du conseil sont :

- approuver les orientations stratégiques et les budgets y afférant ;
- assurer la bonne gestion des risques, surveiller l'intégrité financière ;
- assurer l'élection de ses membres et du Président-Directeur Général ;
- faire un rapport aux actionnaires sur l'entreprise et ses performances.

Les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui décrit notamment ses pouvoirs ainsi que ses missions et obligations. Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de trois ans. Le Conseil d'Administration de Génération Vie est composé de onze administrateurs :

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Fabien Wathlé Nationalité française	Président du Conseil d'Administration

1 L'Administrative Management or Supervisory Body ou l'organe de gestion ou de contrôle est l'instance dans Solvabilité II qui est responsable de l'implémentation de Solvabilité II au sein de l'organisme.

A

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Etienne Pelcé Nationalité française	Administrateur
M. Philippe Oddo Nationalité française	Administrateur et Vice-Président
Allianz Vie, représentée M. Patrick Grosjean Nationalité française	Administrateur
M. Bertrand Sance Nationalité française	Administrateur
M. François Levé Nationalité française	Administrateur
M. Sylvain Coriat Nationalité française	Administrateur
M. Peter Etzenbach Nationalité française	Administrateur
M. Christophe Tadié Nationalité française	Administrateur
M. Grégoire Charbit Nationalité française	Administrateur
M^{me} Tatiana Zeller Nationalité française	Administratrice

B

C

Conformément aux dispositions des articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce et de l'article L.511-46 du Code monétaire et financier, le Conseil d'Administration d'Allianz France du 16 septembre 2009 a instauré un **Comité d'Audit et des Risques**. En application de l'article L322-3 du Code des assurances, ce comité d'audit et des risques inclut également dans son périmètre de compétence les sociétés d'assurances d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. Elle est, par conséquent, dispensée de mettre en place un tel comité.

Le Comité d'Audit et des Risques

Au 1^{er} janvier 2017, le **Comité d'Audit et des Risques** d'Allianz France qui englobe dans sa revue Generation Vie se compose de quatre membres dont deux administrateurs indépendants :

D

Nom	Fonction
M^{me} Marita Kraemer	Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Risques
M. Joachim Faber	Administrateur indépendant
M. Jean-Jacques Cette	Administrateur représentant les salariés
M^{me} Sirma Gotovats	Administratrice

E

Assistent notamment aux sessions de travail de ce comité le Directeur Financier, le Directeur Comptable, le Directeur de l'Unité Service Client, le Directeur de l'Audit interne, le Secrétaire Général, le Directeur de la Conformité et le Directeur des risques. Le Comité d'Audit et des Risques est notamment en charge:

- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, dans le respect de l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
 - du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
 - de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

B - Système de gouvernance

Informations générales sur le système de gouvernance

- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui s'imposent à eux ; d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement adressée au Conseil d'Administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014;
- d'approuver les services fournis par les commissaires aux comptes, autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il appartient au Comité d'Audit et des Risques d'informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Pour réaliser ses missions, le Comité s'appuie sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France en leur demandant régulièrement des informations et en questionnant ces informations si nécessaire.

b) La Direction Générale

Le Directeur Général de Génération Vie représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Ces pouvoirs sont exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux assemblées d'actionnaires. Dans la limite de ces pouvoirs, il peut constituer tous mandataires spéciaux avec ou sans faculté de délégation. Il ne peut toutefois, en application de l'article L.225-35 alinéa 4 du Code de commerce, consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil. Le conseil autorise cependant le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières, sans limitation de montant, pour une durée d'un an.

La Direction effective de Génération Vie est assurée par le Directeur général M. Etienne Pelcé et le Président du Conseil d'Administration M. Fabien Wathlé.

c) Les comités mis en place

La gouvernance de Génération Vie s'articule par ailleurs autour de comités spécifiques qui sont listés ci-après :

Un **Comité ORSA dédié à Génération Vie** se tient deux fois par an. Le Comité est présidé par le directeur des risques d'Allianz France. Il est composé de quatre membres ayant un rôle clé dans le processus ORSA d'Allianz France, de Génération Vie ou dans la conduite de l'activité de Génération Vie et d'un représentant de Group Risk (Direction exerçant la fonction de gestion des risques du groupe Allianz)..

Un **Comité de Gouvernance** se tient une fois par mois. Il a pour objectif de couvrir les sujets d'administration de Génération Vie, notamment autour des fonctions centrales (Finance, Risque, Contrôle et Conformité, Juridique). Il est composé de cinq membres, deux représentants du groupe Allianz et 3 représentants du groupe Oddo.

Un **Comité de Direction**, composé de quatorze membres, six représentants du groupe Allianz et huit du groupe Oddo, se réunit une fois par mois. Il a pour objectif la revue des aspects commerciaux et des projets & process (liés aux produits) de Génération Vie.

Un **Comité des Placements** se réunit une fois tous les quatre mois. Il a pour objectif la revue de la gestion du portefeuille général et des cantons de Génération Vie. Il est composé de douze membres, sept représentants du groupe Allianz et cinq du groupe Oddo.

Un **Comité Opérationnel** se réunit deux fois par trimestre. Il a pour objectif le suivi de la gestion des contrats déléguée par Génération Vie à Oddo. Il est composé de douze membres, sept représentants du groupe Allianz et cinq du groupe Oddo.

Un **Comité des risques [RiCo ou Risk Committee]** se réunit une fois tous les six mois. Il propose la stratégie de gestion des risques et le niveau d'appétence aux risques au Conseil d'Administration et en supervise l'exécution. Il est composé de six membres, à parité entre les représentants du groupe Allianz et ceux du groupe Oddo, en présence du Directeur des Risques d'Allianz France.

d) Le Comité Exécutif

Le Comité exécutif émet des recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie de Génération Vie. Les membres du Comité Exécutif se réunissent chaque trimestre pour procéder à une revue de la progression de la mise en œuvre de la stratégie. Ces réunions sont présidées par le Président-Directeur général d'Allianz France M. Jacques Richier. La composition du comité exécutif au 1^{er} janvier 2017 est :

Nom	Fonction principale
M. Jacques Richier	Président - Directeur général d'Allianz France et d'Allianz Iard
M. Peter Etzenbach	Directeur Unité Finance
M. Fabien Wathlé	Directeur Unité Service Client
M. Patrick Grosjean	Directeur Unité Opérations
M. Pascal Thébé	Directeur Unité Technique et Produits
M. Matthias Seewald	Directeur Unité Investissements
M ^{me} Virginie Fauvel	Directrice Unité Digital et Market Management
M. Franck Le Vallois	Directeur Unité Distribution

Le Comité Exécutif n'a pas un pouvoir décisionnel formel. Il s'agit d'un organe consultatif contribuant à assister la Direction Générale de Génération Vie dans l'élaboration de sa stratégie et de ses projets stratégiques. Par ailleurs, il contribue à assister à l'étude et à la prise de décisions relatives à des sujets opérationnels clés ou des initiatives stratégiques.

Pour réaliser ces missions, les membres du Comité Exécutif s'appuient sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France notamment le Comité Financier et Reporting (FRDC)¹, le Comité des Risques (RiCo)², le Comité de maîtrise des risques opérationnels (CMRO) et le Comité Financier et d'Investissement (LimCo)³.

e) Les fonctions clés

Les responsables de fonctions clés de la société Génération Vie ont été désignés au sein du groupe Allianz France au sens de l'article L.356-1 du code des assurances. L'exécution des missions relevant des fonctions clés est réalisée au sein du même groupe dans le cadre de la Convention de Groupement de Moyens dont l'objet est la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services et à la réalisation de missions.

Par ailleurs, Allianz France dont fait partie Génération Vie a mis en place un système de gouvernance assurant une gestion saine et prudente de son activité conformément à la réglementation Solvabilité II entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Ce système de gouvernance repose sur une séparation distincte des responsabilités. Il est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations de Génération Vie. Conformément à la réglementation Solvabilité II, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont la qualité de dirigeants effectifs. Les quatre fonctions clés sont :

- **La fonction de gestion des risques** : qui est notamment en charge du modèle interne, de sa mise en œuvre, des Use-tests ainsi que du suivi documentaire, du partage de la documentation avec le Groupe Allianz et de toute modification qui lui est apportée ainsi que de l'analyse de la performance de ce modèle. La fonction de gestion des risques remplit un rôle de soutien et de supervision dans le cadre du système de contrôle interne de Génération Vie ;

¹ Financial Reporting and Disclosure Committee

² Risk Committee

³ Local Investment Management Committee

B - Système de gouvernance

Exigences de compétence et d'honorabilité

- *La fonction de vérification de la conformité* : qui est notamment en charge de fournir des conseils aux dirigeants sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- *La fonction audit interne* : qui est notamment en charge de donner une assurance sur le degré de maîtrise des opérations ainsi que d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ; et
- *La fonction actuarielle* : qui est notamment en charge de la coordination du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles.

Chacune des personnes amenées à exercer ces fonctions clés, de la même façon que les dirigeants effectifs et les membres du Conseil d'Administration, se conforme à une revue de leur honorabilité et de leur compétence sur la base d'une procédure interne. Leur désignation fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les responsables de fonctions clés disposent d'un accès direct au Conseil d'Administration de Génération Vie, qui les entend au moins une fois par an, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

f) Changements importants intervenus au cours de 2016

Au cours de l'année 2016, aucun changement important dans les modalités générales de gouvernance de Génération Vie n'a été effectué.

B.1.2. Pratiques et Politique de rémunération

Génération Vie n'emploie aucun salarié ; elle n'a donc pas eu à décliner la politique de rémunération globale définie et mise en œuvre au sein d'Allianz France.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Les exigences d'aptitudes de connaissance et d'expertise appliquées

Allianz France dont fait partie Génération Vie assure la garantie de la compétence et l'honorabilité des *Senior managers*¹ et des membres des fonctions clés². Des procédures d'évaluation de leur Compétence et Honorabilité sont mises en place, conformément aux normes internes, aussi bien ponctuellement pour les personnes postulant à ces postes que de manière continue pour les personnes occupant ces fonctions. L'honorabilité et la compétence des postulants sont appréciées selon les qualifications, compétences, connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir les exigences de chaque fonction :

- *Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif* : doivent collectivement disposer de connaissances et compétences dans divers domaines tant dans la vision stratégique et commerciale, l'analyse financière et actuarielle, que dans l'environnement concurrentiel et réglementaire où évolue Génération Vie.

Ces connaissances et compétences sont appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration.

Une parfaite diversité des qualifications, connaissances et expériences doit être assurée au sein du Conseil d'Administration et la compétence collective doit être maintenue en permanence, y compris lorsque la composition du Conseil d'Administration connaît des changements.

- *Les autres seniors managers (DG et DGD)* : doivent disposer des qualifications, de l'expérience et des connaissances décrites pour le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, dans la mesure où elles s'appliquent à la responsabilité qui leur incombe dans leurs fonctions, au regard du degré d'autonomie qui leur est accordé ;

¹ Les *Senior managers* sont définis comme les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, à savoir : (i) Les membres du Conseil d'Administration ou de l'organe exécutif correspondant : le comité exécutif (ComEx), défini comme l'organe collectif, chargé de diriger/piloter l'activité des sociétés et de gérer l'entreprise au quotidien ; et (ii) Les directeurs généraux (DG), et les directeurs généraux délégués (DGD).

² Membres des fonctions clés : il s'agit du titulaire de fonctions clé et, parmi les n-1 du titulaire de ladite fonction clé, des salariés disposant personnellement d'un pouvoir effectif de décision et d'un niveau réel de responsabilité significatif ainsi que, sur décision des titulaires des fonctions clés, les éventuels experts ayant des pouvoirs de décision indépendants.

- **Les membres des fonctions clés** : doivent disposer de la compétence requise pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées dans le cadre de la politique propre à chaque fonction clé et du droit applicable.

Pour le responsable de la fonction clé « actuariat », une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure des risques inhérents à l'organisme sont requises.

Pour le responsable de la fonction clé « audit interne », des compétences en méthodologie d'audit interne, des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme donnant au responsable la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts, sont attendues.

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » doit disposer d'une vision globale des risques de l'organisme, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une vision prospective de ces questions.

Enfin pour le responsable de la fonction clé « vérification de la conformité », une connaissance suffisante de la réglementation et de l'activité de l'organisme pour être à même d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité est requise.

B.2.2. Processus d'appréciation de la compétence et l'honorabilité

Allianz France dont fait partie Génération Vie a mis en place des procédures lors du recrutement et des contrôles réguliers et ad hoc ainsi qu'une formation appropriée afin de garantir la compétence et l'honorabilité. L'évaluation d'aptitude a lieu en principe :

- **Lors du recrutement** : avant la prise de fonction à travers :
 - L'établissement d'une fiche détaillée du poste qui indique clairement les exigences en matière de compétences ;
 - L'examen du Curriculum vitae ;
 - Plusieurs entretiens dont l'un avec un professionnel des ressources humaines ;
 - Un contrôle possible des antécédents des candidats, comprenant éventuellement la vérification des références, une recherche sur les médias publics, la bonne réputation du candidat, l'absence de faillite préalable (un extrait de son casier judiciaire etc) et la vérification de ses qualifications ;
- **Lors des contrôles réguliers** : pendant l'exercice de la fonction à travers une évaluation régulière de la concordance entre les compétences et honorabilité de chaque personne et les exigences de la fonction. Cela peut passer par les entretiens annuels d'évaluation ou les comités de carrières – CDC- pour les seniors managers et les titulaires de fonctions clés ; et
- **Lors des contrôles ad hoc** : dans certaines situations extraordinaires, pouvant soulever des interrogations sur la compétence ou l'honorabilité d'une personne.

Sur la base des informations recueillies lors du recrutement, de contrôles réguliers ou ad hoc ou d'une vérification préalable réalisée en cas d'externalisation, chaque cas doit être évalué individuellement, en tenant compte des aspects concernant la compétence et l'honorabilité. En cas de manquement à certaines connaissances, compétences ou qualifications, une formation est mise à disposition afin de permettre de satisfaire aux exigences de compétences propres à chaque poste. Une formation professionnelle appropriée est en permanence mise à la disposition (en interne ou dispensée par des prestataires externes) des senior managers et des membres des fonctions clés, afin de leur permettre de toujours satisfaire aux exigences de compétence propres à leur poste.

A travers sa politique de compétence et d'honorabilité, Allianz France dont Génération Vie fait partie a défini les principes, les critères et les processus qui garantissent l'adéquation et la régularité des *seniors managers* et des Fonctions clés.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques (ou *Risk Management*) est une composante essentielle du processus opérationnel de l'activité de Génération Vie dont les principaux objectifs consistent à :

B - Système de gouvernance

Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

- Véhiculer une culture robuste et efficiente pour maîtriser les risques à travers des principes clairs de gouvernance des risques ;
- Mettre en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques à travers la détermination et la formalisation de l'appétence au risque et des limites de tolérance générale au risque ; et
- Contribuer au développement de l'activité de Génération Vie à travers la détermination et la formalisation de l'appétence pour le risque.

Ces objectifs se traduisent notamment dans la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Entreprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Celui-ci permet d'intégrer pleinement leur prévention et leur contrôle dans les processus opérationnels et est basé sur les quatre éléments suivants :

- **Identification des risques**: Un solide cadre d'identification des risques constitue le socle d'une prise de risques et de décisions de gestion adéquates telles que les approbations de nouveaux produits et les allocations stratégiques d'actifs. Cela implique l'évaluation des risques, l'intégration de la réglementation et la définition de méthodes d'évaluation ;
- **Reporting et suivi des risques**: Un cadre complet de reporting et de suivi des risques qualitatifs et quantitatifs fournit aux cadres supérieurs des indicateurs qui leur permettent d'évaluer le profil de risque global et de déterminer s'il relève des limites déléguées ;
- **Risque stratégique et appétence pour le risque**: La stratégie de risque définit clairement l'appétence de Génération Vie pour le risque. Elle garantit que les récompenses sont adaptées aux risques encourus et que les pouvoirs délégués sont conformes à la capacité globale de prise en charge. Le profil risque-rendement est amélioré par l'intégration des considérations de risque et de besoins en capital dans les processus décisionnels ;
- **Communication et transparence**: Enfin, la transparence et la robustesse des informations sur les risques constituent la base de la communication de cette stratégie en interne et en externe en garantissant un impact positif et durable sur l'évaluation des risques. Cela renforce également la sensibilisation des parties prenantes au risque et à la propagation de la culture du risque au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie.

Les divers risques (cf section *C- Profil de Risque*), identifiés et regroupés par catégories et par fonctions avec les flux de contrôles associés, sont présentés dans le diagramme ci-dessous :

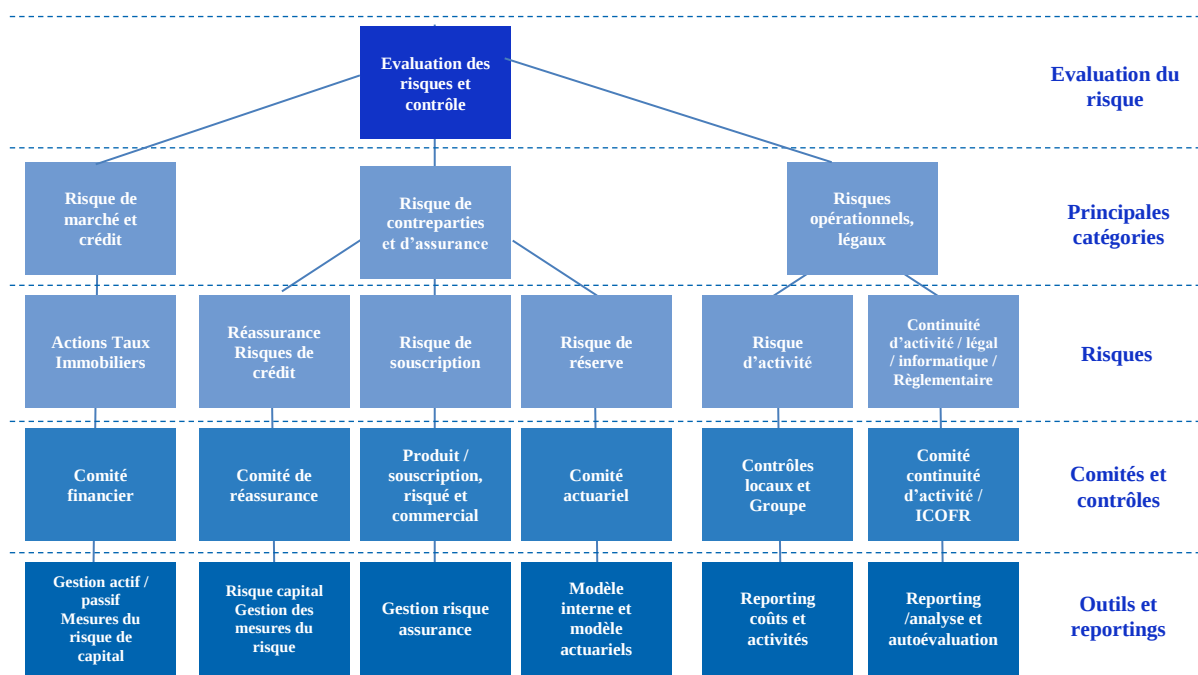


Figure 3- Domaines couverts par le Comité risque

Une telle structure vise à identifier et à surveiller de manière proactive tous types de risques en maintenant la gestion de ces risques au niveau opérationnel. La gestion du risque est ainsi répartie sur l'ensemble des activités

pour répondre à la gestion ordinaire, mais aussi intervenir en cas d'événements particuliers avec la meilleure efficacité.

a) Stratégies et objectifs

La stratégie des risques définit l'appétence au risque et pose les bases et les conditions d'un développement durable de l'activité, en mettant en évidence les expositions de risque trop fortes ou à l'inverse, les possibilités de prises de risque supplémentaire. La définition d'appétence pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes.

Génération Vie a fait le choix d'appliquer le modèle interne pour évaluer ses risques quantitatifs car celle-ci lui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques financiers et assurantiels.

b) Structure de gouvernance de la gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Génération Vie définit la stratégie générale et des objectifs en fonction de critères rendement/risque. En définissant la stratégie des risques, le Conseil d'Administration de Génération Vie intègre une appétence aux risques pour tous les risques quantitatifs et qualitatifs, pour (i) permettre de ventiler l'appétence aux risques (ii) tenir compte des attentes des parties prenantes et (iii) tenir compte des obligations réglementaires.

Les responsabilités du Conseil d'Administration incluent :

- D'adapter et de mettre en place une politique de risque propre à Génération Vie dans son système de gouvernance en adéquation avec les règles du Groupe Allianz, ses activités et ses propres risques ;
- De développer et d'appliquer la stratégie des risques, de définir son appétence au risque et en approuver ses limites en intégrant sa stratégie commerciale ;
- De veiller en continu à la bonne réalisation du processus de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration de Génération Vie s'assure que les structures et les processus organisationnels et opérationnels sont sains et conformes à sa politique de risques.

c) Processus de gestion des risques

La direction des risques a mis en place plusieurs outils afin d'identifier, mesurer et contrôler les risques auxquels Génération Vie est exposée. La cartographie des risques de Génération Vie présente notamment les risques de marché, crédit, souscription, coût, opérationnel, réputation, liquidité et stratégiques ;

La définition des différents risques évalués dans le *Risk Capital* et les résultats des tests de résistances sont présentés dans la section [C- Profil de risque](#).

En complément de l'évaluation quantitative des risques, Génération Vie bénéficie d'une revue qualitative des risques non modélisés. Le suivi des risques majeurs est couvert par le *Top Risk Assessment* (TRA). Le TRA constitue une analyse régulière de tous les risques quantifiables et non quantifiables significatifs, auxquels Génération Vie est exposée, afin d'identifier, atténuer ou corriger les risques importants pouvant affecter les résultats financiers, la viabilité opérationnelle ou la réalisation d'objectifs stratégiques clés.

B.3.2. L'évaluation interne des risques de la solvabilité

En complément du système de gestion des risques présenté plus haut, Génération Vie effectue une évaluation des risques et de la solvabilité à travers un processus interne continu : ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*. Ce processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité s'intègre opérationnellement dans le système de gestion des risques. Il permet d'illustrer la capacité de Génération Vie à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier le profil de risque, contribuant à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués aux différentes activités.

a) Description du processus ORSA

L'ORSA assure une vision consolidée et exhaustive des risques présents et à venir en assurant la solvabilité réglementaire de Génération Vie. Elle définit aussi le besoin en capital sur un horizon de projection de trois ans. Ce

B - Système de gouvernance

Système de contrôle interne

processus intègre l'impact des tests de résistance, l'appétence aux risques dans la définition du besoin de capital en tenant compte des dépendances entre les risques.

Le processus ORSA se matérialise par un rapport annuel qui présente les résultats clés issus des scénarios de stress tests mettant en corrélation le besoin en capital avec les orientations stratégiques et l'appétence aux risques de Génération Vie.

b) L'approche ORSA

La Direction des Risques est en charge d'animer et de coordonner le processus ORSA qui vise à une identification globale et coordonnée des risques auxquels Génération Vie est exposée.

Le processus ORSA déployé chez Génération Vie est basé sur les trois axes majeurs suivants :

- *L'ORSA est une évaluation prospective de la suffisance des fonds propres économiques en couverture de l'exigence de risques.* Cela nécessite de réaliser régulièrement une évaluation exhaustive de tous les risques (quantitatifs et managériaux) inhérents à chaque compagnie afin de déterminer si l'exigence de capital est appropriée pour assurer un niveau suffisant de solvabilité, en permanence sur la durée du plan (à trois ans).
- *L'ORSA soutient les décisions métier.* Pour cela, le processus ORSA s'appuie non seulement sur l'ensemble du système de gestion des risques afin de discuter et valider la suffisance de l'exigence de capital mais veille également à ce que la gestion des risques et des besoins de capitaux fassent partie intégrante du processus de décision de la compagnie.
Le Conseil d'Administration est un participant actif de l'ORSA et en est son garant. Le reporting ORSA régulier permet de soumettre au Conseil d'Administration les résultats ORSA afin qu'ils soient discutés, questionnés puis validés. Le Conseil d'Administration peut alors instruire les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les risques qu'il estime au-delà de son appétence.

Le déploiement du cadre et du processus ORSA a constitué un effort continu tout au long de l'année 2016. Il s'est appuyé sur un calendrier partagé avec les fonctions clefs Solvabilité II et avec la Direction Générale. Il est principalement rythmé par (i) le processus de clôture trimestrielle encadré par un dispositif de contrôles ICOFR¹ et (ii) le processus annuel de planification budgétaire à travers le *Planning Dialogue*.

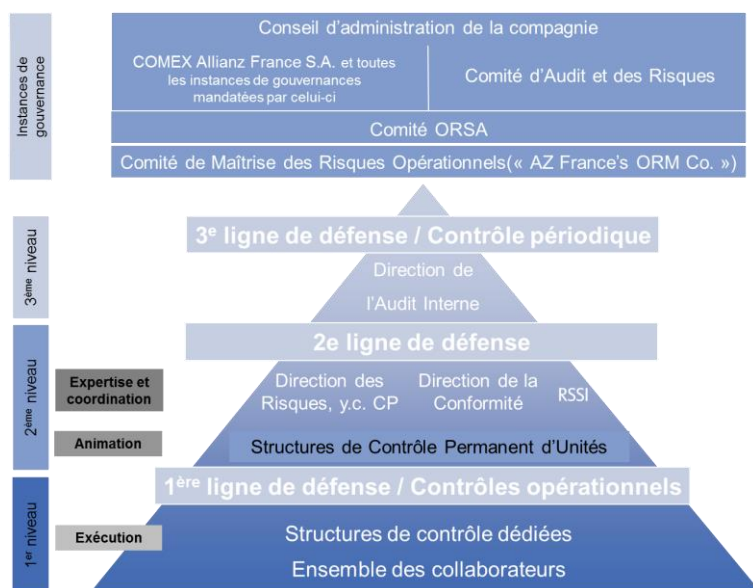
B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le dispositif de contrôle interne vise à :

- S'assurer de la continuité de l'activité et de la pérennité de Génération Vie ;
- Garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- Créer un environnement stable de contrôle, assis sur une culture du risque et du contrôle comprise par l'ensemble des membres du personnel ;
- Conduire les activités de contrôle visant à prévenir les dysfonctionnements, s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- Vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

¹ Internal Control Over Financial Reporting



Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » :

- En « **1^{ère} ligne de défense** » le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives ;
- La « **2^{ème} ligne de défense** » assurée par :
 - La fonction de Contrôle Permanent, spécialement chargée de s'assurer que les contrôles de premier niveau existent, qu'ils sont efficaces et bien exécutés. Elle s'assure aussi de structurer et animer le système de contrôle et de maîtrise des risques opérationnels.
 - Les fonctions de Conformité et de Sécurité des Systèmes d'Information ;
- La « **3^{ème} ligne de défense** » est assurée par l'audit interne. elle donne une assurance indépendante par rapport aux première et deuxième lignes. Elle évalue l'efficacité du système de contrôle interne, (Internal Control System – ICS), ce qui inclut les activités exercées par les première et deuxième lignes.

Le système de contrôle interne se compose d'un cadre général s'appuyant depuis 2016 sur « un référentiel » central, unique, de risques opérationnels ventilé en 3 grandes catégories de risques :

- *Les risques opérationnels propres au reporting financier et à la fiabilité de l'information financière*, couvert par le dispositif dit « Internal Control Over Financial Reporting - ICOFR » sous la supervision du Groupe Allianz,
- *Les risques juridiques et de conformité*,
- *Les autres risques opérationnels*, où il est fait référence aux 7 classes de risques retenues par la réglementation en vigueur.

Ce cadre général est assorti de concepts complémentaires, particulièrement pour les contrôles de gouvernance, appelés « contrôles au niveau de l'entité » dans la terminologie du Groupe Allianz, mais aussi pour une déclinaison adaptée du référentiel sur les périmètres de Sécurité des Systèmes d'Information, de la Souscription, et des Investissements.

Génération Vie fait partie d'Allianz France et, à ce titre, a adhéré à la Convention de Groupement de Moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé gestion des risques désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.4.2. Fonction de la vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité veille au respect des dispositions législatives, réglementaires, administratives et au respect des principes déontologiques spécifiques aux activités d'assurance exercées par Génération Vie. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Ses champs d'action en termes de risques sont principalement :

B - Système de gouvernance

Fonction d'audit interne

- La lutte contre la corruption ;
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- La protection de la clientèle ;
- Les sanctions financières et embargos internationaux ;
- La conformité des marchés des capitaux ;
- Le respect des dispositions réglementaires de la Directive Solvabilité II ;
- Les autres types de risques, dont la gestion est également attribuée à la fonction conformité : Fraude interne, Protection des données personnelles, Loi « *Foreign Account and Tax Compliance Act* » - FATCA, ainsi que le *Common Reporting Standard* - FATCA OCDE.

Les missions principales sont de définir, en conformité avec les attentes du régulateur et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en contrôler l'application. En tant que partie intégrante du dispositif de contrôle interne, ses missions s'articulent autour de :

- **La veille réglementaire** : Veiller au respect des règles professionnelles et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ; exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation de l'entité Génération Vie et du Groupe Allianz ;
- **Les normes et méthodologies** : Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- **Contrôle et suivis** : Définir et mettre œuvre des moyens de contrôle du risque de non-conformité (outils, procédures, formations...)
- **La relation avec le régulateur** : Coordonner les relations de Génération Vie avec le régulateur français sur les sujets de conformité ;
- **Le Reporting** : Définir et mettre en œuvre un Reporting conformité dans le cadre du contrôle interne ; Construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord Conformité, Comité Conformité, Comité d'intégrité, Comités thématiques (anti-fraude, protection des données personnelles)...

La fonction conformité est une fonction indépendante attachée à la Direction de la Conformité qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité dans l'ensemble des Unités et directions d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. La fonction conformité a mis en place des relais (un réseau de correspondants conformité) dans les différentes Unités et directions. La Direction de la Conformité est rattachée à la Direction Juridique et Conformité qui dépend du Secrétariat Général d'Allianz France.

La Direction de la Conformité examine les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, transversaux ou au sein des Unités, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. La Direction de Conformité contribue au programme d'évaluation des risques majeurs - *Top Risk Assessment* (TRA) - et d'auto-évaluation des risques et des contrôles incombant à la Direction des Risques. Elle identifie et évalue annuellement, selon une approche descendante les principaux scénarios de risques de non-conformité. Elle évalue selon une approche ascendante les risques et contrôles de Conformité dans le cadre du *Risk and Control Self Assessment* - RCSA. Enfin, la fonction conformité entretient des liens forts avec d'autres fonctions telles que la fonction juridique – sur les problématiques relatives à la veille réglementaire ; la fonction audit interne – sur les sujets de contrôle périodique ; et la fonction Risque dans le cadre de la collecte des événements de perte opérationnelle et des évaluations de risques.

Génération Vie fait partie d'Allianz France et, à ce titre, a adhéré à la Convention de Groupement de Moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé conformité désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne de Génération Vie est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil dont la mission est d'apporter de la valeur et contribuer à l'amélioration opérationnelle de l'organisation. Elle aide Génération Vie à remplir ses objectifs par une approche systématique et rigoureuse, afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque et les processus de contrôle et de gouvernance. C'est la raison pour laquelle les missions d'audit interne sont orientées de façon à aider Génération Vie à atténuer ses risques et à renforcer ses processus, ses structures de gouvernance et son organisation. Sur la base de cette définition, l'audit interne de

Génération Vie, dans une logique de contrôle périodique, assume le rôle ultime de « dernière ligne de défense » dans le cadre d'un dispositif de contrôle interne à trois niveaux.

Les principes de la Politique d'audit de Génération Vie permettent d'assurer l'indépendance et l'objectivité de la fonction audit interne :

La fonction audit interne dispose d'une position au sein de la structure organisationnelle qui lui garantit l'indépendance nécessaire. Indépendance nécessaire signifie que la fonction audit interne n'est exposée à aucune influence indue, par exemple en matière de rattachement, d'objectifs, de fixation de cibles, de rémunération ou de tout autre moyen. L'audit interne doit éviter les conflits d'intérêt, de fait ou apparents. Les auditeurs internes et la fonction audit interne peuvent exprimer des évaluations et des recommandations, mais ne peuvent pas donner des instructions (sauf dans les cas de suspicion d'activités illégales /de fraude).

Le titulaire de la fonction audit interne (le Directeur de l'audit interne) rend compte directement au directeur général d'Allianz France et au Comité d'Audit et des risques d'Allianz France. Il a un accès direct et régulier au directeur général d'Allianz France et au président du Comité d'Audit. Il existe également un lien fonctionnel avec le directeur de la fonction Audit du groupe Allianz. La fonction d'audit interne est également soumise à la supervision de Group Audit.

La fonction audit interne a le droit de communiquer avec n'importe quel employé et de pouvoir accéder à toutes les informations, aux registres ou données nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dans la mesure où la loi le permet. Elle a la responsabilité et le droit de passer en revue les activités, procédures et processus dans tous les domaines du groupe sans limitation de périmètre. L'audit interne jouit du droit illimité d'obtenir des informations, et doit être informé par le management concerné des déficiences graves et des changements majeurs qui interviendraient dans le dispositif de contrôle interne. Ces informations doivent être traitées avec discrétion et de façon confidentielle.

Outre les activités d'audit, la direction générale de la société ou d'Allianz France peut chercher à demander des conseils auprès de l'audit interne sur les sujets liés au contrôle interne, que l'audit interne peut fournir. Cependant, l'audit interne ne peut pas compromettre son indépendance ni mettre en œuvre des procédures de travail. La conduite de missions de conseil ne doit pas compromettre les activités cœur de métier d'audit et la réalisation du plan d'audit.

Le Directeur de l'audit interne doit confirmer au moins annuellement au directeur général d'Allianz France, au comité d'audit et au directeur général de la société (à compter de 2016) l'indépendance de l'activité de l'audit interne.

B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est une fonction clé du système de gouvernance de gestion des risques. Elle est en charge :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- de garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses sous-jacentes utilisées pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans ces provisions ;
- de superviser et de comparer les meilleures estimations aux observations habituelles ;
- d'émettre un avis sur la politique de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- d'informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; et
- de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Dans le cadre de ses différentes missions, elle s'inscrit dans une collaboration étroite avec plusieurs fonctions; elle est présente dans plusieurs comités dont le Comité d'approbation de la souscription et du produit, le Comité de réassurance, les Comités des risques et le Comité des provisions. Son rôle est essentiellement de délivrer un avis objectif au Conseil d'Administration de Génération Vie.

La fonction actuarielle est attachée à la Direction actuarielle qui est elle-même rattachée au directeur financier de l'Unité Finance d'Allianz France. Par ce rattachement, la fonction actuarielle est indépendante des unités liées à l'activité commerciale et au développement des produits.

B - Système de gouvernance

Sous-traitance

Génération Vie fait partie d'Allianz France et, à ce titre, a adhéré à la Convention de Groupement de Moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé actuarielle désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.7. Sous-traitance

Depuis 2014, le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre d'une politique d'externalisation mise à jour chaque année et approuvée par le Conseil d'Administration de Génération Vie. Son principal objectif consiste à définir ce qu'est une externalisation, les principes généraux et la gouvernance du processus d'externalisation ainsi que les critères de sélection des prestataires de services et des activités et fonctions critiques ne pouvant être confiées à des entreprises extérieures. La gouvernance s'appuie sur les fonctions clés notamment la Conformité, les Risques et l'Audit interne.

Sont traitées dans ce chapitre les activités confiées à des sociétés appartenant au Groupe Allianz (externalisation intra groupe) et les activités confiées à des tiers qui répondent aux conditions suivantes : exécution d'une activité ou d'un service dans le cadre d'un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre Génération Vie et un prestataire de services (prestataire) qui serait autrement effectué par Génération Vie elle-même. Les services et missions réalisés au sein du groupe Allianz France dans le cadre de la convention de Groupement de Moyens mis en place n'entrent pas dans ce périmètre.

Les principales activités externalisées concernent :

- La gestion d'actifs ;
- Les prestations informatiques & autres services ; et
- La délégation d'assurance.

Les principales raisons qui conduisent à l'externalisation des activités sont :

- la réduction des coûts : recherche de synergies en particulier avec d'autres filiales afin de réaliser des économies d'échelle (principalement pour la gestion d'actif et les prestations informatiques)
- la qualité de service rendu à travers la recherche de compétence techniques (personnes) ou technologiques (informatique).

Génération Vie est particulièrement attentive à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à l'intégration des exigences de continuité. Elle procède à un contrôle rigoureux des compétences des intervenants extérieurs. Hors délégation, les principales activités externalisées sont réalisées avec les autres entités du Groupe Allianz.

A

B

C

D

E

C. Profil de risque

La prise en compte du profil de risque est une composante importante dans la politique de risque de Génération Vie et s'intègre, au sein d'un dispositif cohérent, dans l'ensemble des outils et processus de gestion des risques – cf. chapitre « *B.3 - Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de solvabilité* ». Elle permet d'orienter la prise de risques dans le cadre des limites déterminées en regard de l'appétence aux risques dont les principes sont :

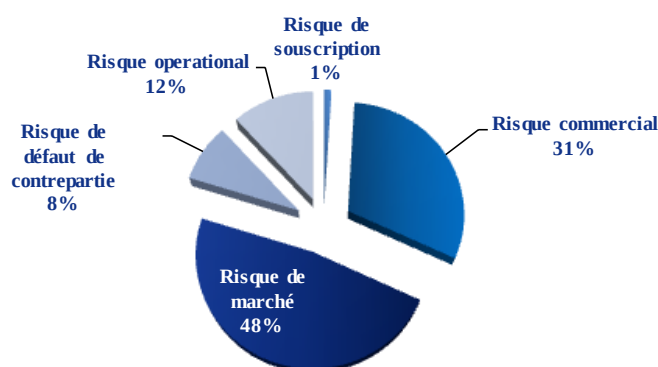
- Une maîtrise du niveau de risque et de la volatilité de la rentabilité de l'activité ;
- Une adéquation des fonds propres afin de satisfaire les exigences réglementaires ;
- Une liquidité suffisante s'inscrivant dans sa politique de diversification et d'équilibre entre les actifs et passifs ;
- Un niveau de concentration des risques faible à travers la diversification des portefeuilles.

Génération Vie est exposée à deux nature de risques (i) les risques quantifiables qui comprennent les risques de marché, de crédit, de souscription et le risque opérationnel ; et (ii) les risques non quantifiables tel que les risques émergents, de réputation, stratégiques et politiques. L'impact des risques auxquels Génération Vie est exposée dans son activité est mesurable à l'aide du modèle interne d'Allianz (« *E.4 – Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé* ». Le *Risk Capital* correspond au montant de capital minimum dont elle doit disposer pour absorber les pertes potentielles.

Dans cette section, les chiffres pour chaque catégorie de risque reflètent l'effet de diversification au sein de chaque catégorie de risque modélisée (marché, crédit, souscription, risque commercial et risque opérationnel), mais ne comportent pas d'effets de diversification inter catégorie.

Répartition du montant du *Risk Capital* non diversifiés avant impôt et autres ajustements par module de risque (en %)

Au 31 décembre 2016



Génération Vie est essentiellement exposée au risque de marché qui représente 48% du *Risk Capital* non diversifiés en 2016 (cf « *E.2 – Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis* »).

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel Génération Vie évolue. Dans cette section sont présentés les risques susceptibles d'impacter de manière significative l'activité d'assurance. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques garantissent la maîtrise des risques et leur atténuation. Si les risques présentés ci-dessous sont classés dans l'ordre défini par la réglementation, leur importance est appréciée à travers leur contribution dans le montant de risque capital requis présenté dans le chapitre « *E.2 – Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis* ».

C.1. Risque de souscription vie et risque commercial

C.1.1. L'exposition au risque de souscription Vie

Le risque de souscription couvre un ensemble de risques pris dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance. Génération Vie est exposée aux risques suivants :

- **Risque de souscription** vie qui comprend :
 - *Le risque de mortalité* (niveau, volatilité, calamité¹) correspond au risque lié à l'évolution des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ; (ex : les temporaires décès) ;
 - *Le risque de longévité* (tendance, volatilité) correspond au risque lié à la baisse de ces taux entraînant une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ; (ex : les rentes).
 - *Le risque de morbidité* (niveau, volatilité, calamité) correspond au risque lié à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des taux de morbidité ;
 - *Le risque d'invalidité* (niveau et volatilité) correspond au risque lié à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des taux d'invalidité ;
- **Risque de commercial** qui comprend :
 - *Le risque de rachat* (niveau, volatilité et en masse) correspond au risque lié à l'évolution des taux de rachat ou de résiliation des contrats (ex : Produits d'épargne) ;
 - *Le risque lié aux coûts* correspond à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des coûts encourus pour la gestion des contrats d'assurance (risque de maintien d'activité) ; et au risque issu de l'intégration de nouveaux volumes d'activité en un an qui soient insuffisants pour couvrir les dépenses d'acquisition budgétées (risque lié aux affaires nouvelles).

Au 31 décembre 2016, le *Risk Capital* avant diversification relatif au risque de souscription s'élève à 740 milliers d'euros et le risque commercial à 23 902 milliers d'euros.

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations au risque de souscription vie et risque commercial à travers le niveau des provisions techniques de chaque segment.

C.1.2. Les technique d'atténuation des risques

Afin de minimiser l'exposition aux risques de souscription et commercial, Génération Vie a recours à un dispositif proposant divers techniques d'atténuation telles que :

- La réassurance transférant tout ou partie des risques à une autre partie. Génération Vie a mis en place un programme de réassurance adapté à son profil de risque ;
- La diversification de portefeuille d'assurance sur le plan des types de contrats, de l'étendue des garanties offertes et du profil des assurés.

C.1.3. La sensibilité aux risques

La sensibilité au risque de souscription Vie dépend grandement des caractéristiques endogènes aux contrats notamment sur le plan de l'âge, du genre, de la catégorie socio-économique, du niveau et du type de couverture d'assurance-vie, du niveau de souscription à la signature du contrat et de la localisation géographique qui sont des paramètres affectant la sensibilité au risque de souscription Vie.

C.2. Risque de marché

C.2.1. L'exposition aux risques de marché

Les risques de marché correspondent à l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de l'évolution de paramètres des marchés financiers, de la volatilité et de la corrélation de ces paramètres. Les paramètres concernés

¹ Le risque de calamité correspond au risque résultant de l'incertitude liée aux événements extrêmes ou irréguliers qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

C - Profil de risque

Risque de marché

sont notamment les taux d'intérêt et sa volatilité, le niveau du *spread* de crédit, l'inflation, l'évolution des marchés actions et leur volatilité, les marchés immobiliers, l'inflation et l'évolution des taux de change.

Ces différents risques de marché ont non seulement un impact sur la politique d'investissement de Génération Vie mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéfices, les taux minimum garantis et les options offertes aux clients. La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques fait l'objet d'une adaptation en fonction des types de produits et des risques qui leur sont attachés.

Au 31 décembre 2016, le *Risk Capital* des risques de marché avant diversification s'élève à 35 927 milliers d'euros contre 71 559 milliers d'euros en 2015.

	2 016	2 015	Variation
<i>En milliers d'euros</i>			
Taux d'intérêt	10 964	38 151	- 27 187
Volatilité des taux	674	7 699	- 7 025
Actions	29 018	57 904	- 28 886
Volatilité des actions	1 264	0	1 263
Immobilier	0	10	- 9
Change	4 358	15 495	- 11 137
Inflation	13 534	14 202	- 668
Spread de crédit	7 637	8 156	- 518
Diversification	- 31 522	- 70 057	38 535
Risk Capital marché avant souscription	35 927	71 559	- 35 632

a) Le risque de taux d'intérêt et la volatilité des taux

Le risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt entraîne la hausse des taux de rendement et réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires. Elle pourrait avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité (liée à l'enregistrement de moins-values latentes plus importante que la diminution des engagements vis-à-vis des assurés) et pourrait augmenter le volume de rachat de certains contrats dus à la pression compétitive. Les expositions sont concentrées essentiellement sur :

- Les obligations à durée longue ou à rating faible au niveau de l'actif ; et
- Les engagements à long terme au niveau du passif.

Ainsi, la politique de gestion du risque de taux d'intérêt d'Allianz France dont fait partie Génération Vie intègre la durée du passif et les taux minimums garantis afin d'ajuster le rendement des placements en produits de taux. Elle permet ainsi de minimiser le risque de taux, notamment en assurant un adossement entre les actifs et les passifs soumis à des mêmes conditions de taux d'intérêt. L'évaluation du risque de taux d'intérêt repose sur l'analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II.

L'exposition au risque de taux et sa concentration est principalement mesurée par l'écart de montant pondéré par la durée entre les éléments de l'actif et du passif à taux fixe et à taux variable. Plus cet écart sera important, plus l'exposition à la variation des taux d'intérêt sera importante.

	2016	2015	Variation
	Duration	Duration	Duration
<i>Actifs</i>	4,80	4,60	0,20
<i>Passifs</i>	4,70	4,50	0,20

b) Le risque lié au Spread de crédit

Le risque de *spread* mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

A

Le modèle interne Allianz reconnaît pleinement le risque de baisse des valeurs de marché des actifs à revenu fixe - comme les obligations - en raison de l'élargissement des *spreads*. En appliquant l'ajustement de volatilité - une méthode standard développée pour ce cas de figures - à la courbe de taux d'intérêt de référence, le modèle interne intègre le fait de détenir généralement des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance. Ainsi, les variations à court terme des prix du marché n'ont pas d'impact. Étant un investisseur à long terme, la détention des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance permet d'investir dans des obligations avec un taux sans risque et ainsi de gagner cette composante de rendement supplémentaire.

L'exposition au risque de *spread* et sa concentration est principalement mesurée par la nature des investissements financiers, leur localisation géographique et la répartition par notation de l'émetteur.

B

c) Le risque sur actions et la volatilité des actions

Le risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions. Les entités du périmètre Allianz France dont fait partie Génération Vie détiennent généralement les actions afin de diversifier leurs portefeuilles et profiter des rendements attendus sur le long terme.

L'exposition au risque actions et sa concentration est principalement mesurée à travers la concentration des investissements sur une zone géographique ou sur un secteur d'activité.

C

d) Le risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobilier mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

e) Le risque de change

Le risque de change mesure la sensibilité des actifs, des passifs affectant le niveau ou la volatilité des taux de change. Génération Vie est confrontée au risque de change de différentes manières, principalement à travers des placements financiers dans une devise différente de l'Euro. En raison de la forte concentration de son activité dans la zone euro, Génération Vie n'est pas exposée de façon matérielle au risque de change et ne s'est pas doté d'instruments de couverture du risque de change.

D

f) Le risque inflation

Génération Vie en tant que compagnie d'assurance, est exposée à des taux d'inflation changeants, principalement en raison des obligations de retraite internes. Les hypothèses d'inflation sont déjà prises en compte dans le développement de produits et le risque de variation des taux d'inflation est incorporé dans le modèle interne d'Allianz.

E

g) Le principe de « la personne prudente »

Les politiques d'investissement et de gestion actif-passif permettent d'assurer une gestion de ces risques de marché respectueuse de la stratégie de Génération Vie mais aussi de son appétence aux risques et contribuent à l'application du principe de la « personne prudente ».

Conformément à l'article 132, paragraphe 2 de la Directive, Génération Vie n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle est capable d'identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler, déclarer et de prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Plus particulièrement, les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires.

C.2.2. Les techniques d'atténuation des risques de marché

De nombreuses techniques de gestion des risques sont mis en place pour contrôler et optimiser le niveau de risque de marché tel que :

C - Profil de risque

Risque de marché

- Une gestion actif-passif (ALM) i.e. l'établissement d'une allocation stratégique des actifs optimale au regard des passifs supportés, optimisés afin de réduire le risque au niveau souhaité;
- Un processus d'investissement clair à travers une Stratégie d'Allocation d'Actif (SAA) en adéquation avec l'activité, l'appétence au risque, et les orientations stratégiques du Groupe Allianz;
- Une couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance.

La gestion actif-passif (ALM)

La gestion actif-passif vise à mettre en adéquation les engagements techniques pris envers les assurés et les actifs qui les représentent. Cette adéquation résulte de l'utilisation de méthodologies et d'outils de modélisation permettant de développer des scénarios d'évolution des actifs et des passifs tout en prenant en compte la dépendance existante entre ceux-ci, les contraintes de préservation de la liquidité et l'adéquation aux exigences réglementaires en terme de capital et de solvabilité. Cette gestion Actif-passif se décline dans la stratégie d'allocation d'actifs (SAA), les objectifs de dégagement de plus-values et la gestion des passifs.

Stratégie d'allocation d'actifs (SAA)

L'allocation stratégique d'actifs (SAA) définit la stratégie d'investissement à long terme sur l'ensemble du portefeuille en adéquation avec la gestion actif-passif et l'appétence au risque. Lors de la mise en place de sa SAA, Génération Vie veille à assurer un niveau cible de qualité et de sécurité des actifs, un rendement durable et une liquidité suffisante du portefeuille de placements. En plus des limites par classe générale d'actifs fixées dans la SAA, le cadre de gestion des risques d'Allianz France dont fait partie Génération Vie impose des limites cohérentes et bien équilibrées aux risques financiers issues de tous les types d'actifs mais aussi issues des divers facteurs de risque de marché et de crédit. Ainsi, la SAA est fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser la rentabilité.

La stratégie d'investissement est revue régulièrement, suite aux évaluations actuarielles des régimes financés.

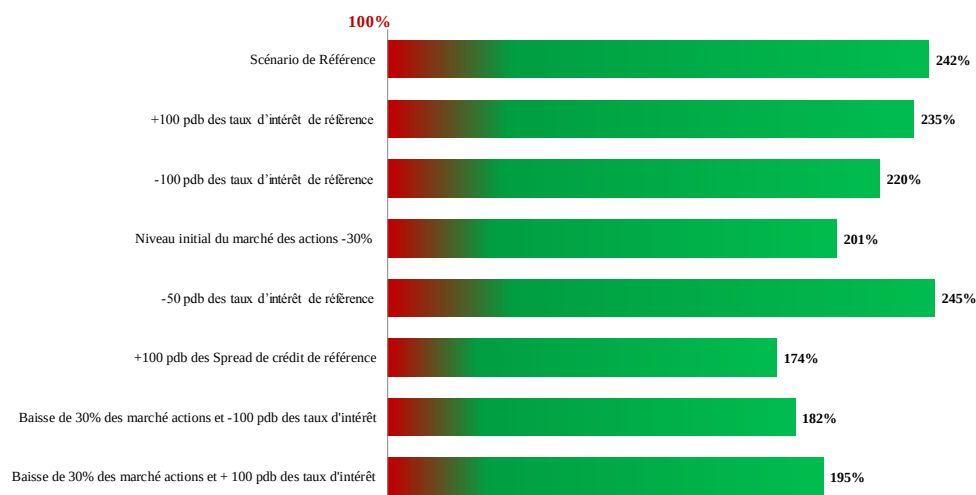
La sensibilité aux risques de marché

Génération Vie met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des cours des marchés financiers.

Les analyses de scénarios ont conduit à identifier les scénarios les plus sensibles suivantes :

- Hausse de 100 point de base (pdb) des taux d'intérêt de référence ;
- Baisse de 100 point de base (pdb) des taux d'intérêt de référence ;
- Baisse de 50 point de base (pdb) des taux d'intérêt de référence ;
- Niveau initial du marché des actions inférieur de 30 % ;
- Hausse de 100 point de base (pdb) du *spread* de crédit ;
- Scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et baisse des taux d'intérêts 100 pdb ; et
- Scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et hausse des taux d'intérêt 100 pdb.

Au 31 décembre 2016, la mesure des sensibilités du ratio de solvabilité aux tests de sensibilité de Génération Vie sur chaque paramètre sont présentées ci-dessous :



Le choc le plus significatif correspond au choc de spread à la hausse de 10 pdb ; l'impact par rapport au scénario de référence est de -68pdb.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. L'exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif ou d'un changements de la qualité de crédit (y compris défaut), que ce soit dans le portefeuille de placements obligataires, de cessions en réassurance ou encore vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers, agents...).

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations de risque de défaut de contrepartie à travers une plateforme d'analyse de risque de crédit mise en place par le Groupe Allianz (*Credit Risk Platform – CrisP*) regroupant l'ensemble des expositions et à travers la modélisation des risques de contrepartie et du risque souverain au sein du modèle interne d'Allianz. Contrairement à la formule standard, le modèle interne d'Allianz modélise un risque souverain domestique non nul.

Au 31 décembre 2016, le *Risk capital* de défaut de contrepartie avant diversification avec les autres risques est de 6 277 milliers d'euros contre 6 640 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

L'exposition de Génération Vie aux risques de crédit est suivie dans le cadre général du système de gestion des risques et particulièrement au travers du reporting semestriel réalisé au sein de son comité ORSA. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section [B- Système de gouvernance](#).

C.3.2. Les techniques d'atténuation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est opérée par les processus suivants :

- **La mise en place d'une politique d'investissement** : La politique d'investissement établit les principes de base relatifs à la gestion des investissements ainsi que la gestion des risques d'investissement et établit un cadre précis pour la mise en œuvre d'une stratégie qui prend notamment en compte les contraintes de diversification et les limites du risque de crédit. La définition annuelle de la politique d'investissement peut acter de l'opportunité de mise en place de techniques d'atténuation.
- **La mise en place de limites de risques** : Afin d'éviter un franchissement éventuel des limites, un seuil d'alerte dit « limite orange » (par opposition à la limite elle-même dite « limite rouge ») est défini. La limite orange vise ainsi à ce qu'un dialogue s'instaure entre les parties prenantes pour identifier l'éventuelle mise en œuvre d'actions correctives pour éviter ou remédier à un dépassement de limite à travers un contrôle permanent des seuils d'alerte et de vigilance. La gestion et le suivi des risques par la Direction Générale de Génération Vie est réalisée régulièrement au sein du comité ORSA dédié à Génération Vie.

C - Profil de risque

Risque de liquidité

- *L'utilisation de modèles de notation* : La principale source de mesure du risque de crédit dans un portefeuille est la notation de l'émetteur. La notation est utilisée pour mesurer la capacité et la volonté du débiteur à rembourser ses dettes. Le Groupe Allianz met en œuvre trois types de modèles de notation utilisés par Génération Vie :
 - *Public Rating Plus (PR+)* : une approche hybride, basée sur la combinaison des méthodes TTC (Through-the-cycle) et PIT (Point-in-time) appliquée pour les émetteurs cotés en bourse et les contreparties de réassurance ;
 - *Modèle de notation interne d'Euler Hermes*, développé pour les besoins de l'activité d'assurance-crédit du Groupe et basée sur l'approche PIT ;
 - *Modèle de notation interne d'Allianz*, pour les prêts (y compris hypothécaires), basé sur l'approche TTC.
- *L'utilisation de collatéraux* : Des sûretés financières, appelées « collatéraux », peuvent être utilisées pour garantir certaines créances, et notamment celles de réassurance. *La sensibilité au risque de crédit*

Afin de qualifier et quantifier l'impact que pourrait engendrer le défaut des contreparties de manière isolée ou simultanée, des scénarios ont été élaborés en fonction de leur probabilité d'occurrence.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation où Génération Vie ne pourrait pas faire face à ses flux de trésorerie sortants au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est suivi à la fois pour les activités d'assurance et de placements financiers à travers l'établissement d'une projection intégrant différents flux à court et moyen termes et d'un suivi des flux de trésorerie. Les projections de flux de trésorerie prennent notamment en compte :

- Les activités financières :
 - *les flux entrants* : les positions de trésorerie ou assimilées, les coupons reçus ou à recevoir, le remboursement des obligations arrivées à échéance, les dividendes reçus ou à recevoir, les revenus locatifs ;
 - *Les flux sortants* : les dividendes à verser aux actionnaires, les remboursements d'emprunt.
- L'activité assurantielle:
 - *Les flux entrants* : primes, recours encaissés, prestations prises en charge par les réassureurs ;
 - *Les flux sortants* : prestations à payer, commissions à payer, primes cédées aux réassureurs

En se basant sur les projections de trésorerie à court et moyen terme, Génération Vie ajuste le niveau de liquidité de certaines de ses positions d'investissement afin de rendre son actif plus ou moins liquide selon ses besoins ou négocie ses niveaux de concours bancaires.

C.4.2. Les techniques d'atténuation des risques

L'atténuation du risque de liquidité rentre dans le processus (i) pour le court terme, de gestion de trésorerie visant à provisionner les ressources liquides en fonction du besoin attendu ; et (ii) pour le moyen terme, de la gestion ALM. La stratégie d'investissement met particulièrement l'accent sur la qualité des placements et assure une part importante des actifs liquides (par exemple, des obligations d'État ou des obligations sécurisées à taux élevé) dans les portefeuilles. Elle permet également de répondre aux exigences accrues de liquidité dans le cas d'événements peu probables. Elle utilise des méthodes actuarielles pour estimer les passifs découlant des contrats d'assurance. Dans le cadre de la planification de la liquidité standard, les flux de trésorerie du portefeuille de placements sont conciliés avec les flux de trésorerie estimés du passif.

En outre, le Groupe Allianz a lancé en 2015 un projet visant à renforcer la gestion du risque de liquidité en prenant en compte les scénarios de stress et en permettant une agrégation cohérente au niveau du Groupe. Dans ce cadre, de nouveaux composants ont été intégrés dont (i) le déploiement des entrées et des sorties de trésorerie sur différents horizons temporels, (ii) une évaluation des contre-mesures disponibles, y compris la vente d'actifs liquides, (iii) l'application de différents scénarios de stress (idiosyncrasiques et à l'échelle du marché) et (iv) une agrégation par

indicateurs tel que le ratio de couverture de liquidité (LCR^1). Des seuils d'alerte et des niveaux de limites tolérables existent afin d'évaluer rapidement la situation de liquidité dans les conditions actuelles et hypothétiquement aggravées du marché (résultantes des scénarios de stress).

L'objectif premier de Génération Vie est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant ses contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétence aux risques.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. L'exposition aux risques opérationnels

Les risques opérationnels correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de l'inadéquation ou d'une défaillance des procédures ou systèmes internes, d'erreurs de personnes ou des systèmes ou d'événements externes. Les risques opérationnels incluent les risques juridiques et de non-conformité et exclut les risques provenant de décisions stratégiques.

Au sein de la Direction des Risques, le pôle du contrôle permanent a pour mission d'assurer le pilotage et l'évaluation de ces risques opérationnels. S'appuyant sur les guidelines et les outils du Groupe Allianz, des procédures sont déployées au sein d'Allianz France dont Génération Vie fait partie, afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer le suivi des risques opérationnels. Cela comprend notamment les actions suivantes :

- l'autoévaluation des risques et des contrôles afin d'établir une cartographie des niveaux de risques et de l'efficacité des contrôles ;
- le suivi d'indicateurs clés de risque (KRI, *Key Risk Indicators*) ;
- des analyses de scénarios, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;
- le suivi des plans d'actions majeurs relevant du domaine des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section [B - Système de gouvernance](#).

Le *Risk Capital* Opérationnel avant diversification est de 8 888 milliers d'euros en 2016 contre 9 374 milliers d'euros en 2015.

C.5.2. Changement importants au cours de la période

Au cours de 2016, une campagne de révision du dispositif de contrôle des risques opérationnels a été menée au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. De cette campagne, trois éléments ont été ajoutés :

- Le renforcement du système de contrôle de la fraude ;
- L'accentuation du risque relatif à la class actions- le mix-produit UC/Euro ;
- L'intégration de nouveaux contrôles concernant :
 - Les contreparties en augmentant la vigilance quant aux relations avec les courtiers par exemple ;
 - Le personnel avec l'intégration d'un nouveau scénario de continuité de l'activité. La concentration du personnel sur le même site géographique potentiellement cible d'une attaque terroriste impose la modélisation d'un nouveau scénario de risque ;

C.5.3. Les techniques d'atténuation des risques opérationnels

Les risques opérationnels majeurs sont captés, évalués et suivis par un processus dédié, le *Top Risk Assessment*. Chaque risque est attribué à un responsable opérationnel, en charge notamment d'assurer la mise en œuvre d'un plan d'atténuation ou de remédiation. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section [B - Système de gouvernance](#).

¹ Liquidity Coverage ratio

C - Profil de risque

Autres risques importants

Le Groupe Allianz a redéfini en 2016 un cadre unique pour l'identification, la quantification et le suivi des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un progiciel commun afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles. Une typologie des risques opérationnels est définie au travers de catégories de risque tel que les risques opérationnels liés à l'activité, les risques liés à la fraude interne ou externe, les risques d'interruption d'activité et de dysfonctionnements des systèmes d'informations, les risques liés aux prestations externalisées ou déléguées.

Génération Vie définit une appétence pour les risques opérationnels dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, dont l'un des objectifs est de contenir les pertes opérationnelles. Pour ce faire, Génération Vie mène une politique de prévention active et déploie un dispositif de contrôle interne exigeant pour sécuriser ses processus opérationnels.

En complément, une fonction de continuité d'activité et de gestion de crise est mise en place. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats. Génération Vie bénéficie des plans d'action retenus pour l'ensemble des compagnies d'assurance d'Allianz France dont fait partie Génération Vie.

Une évaluation prospective des risques opérationnels est régulièrement discutée par les contrôleurs permanents en charge du contrôle de 2^{ème} niveau. Cette évaluation est partagée avec le Comité Exécutif d'Allianz France et avec la Direction générale de Génération Vie pour valider l'éventuelle mise en place de plan d'atténuation ou de remédiation.

C.5.4. La sensibilité aux risques opérationnels

Les risques opérationnels les plus critiques de Génération Vie ainsi que les listes des scénarios de sensibilités (*stress scenarios*) sont identifiés et évalués à travers un référentiel central, en déclinant une vision prospective et en s'appuyant sur une approche à « dire d'expert ». Ces scénarios de risques sont ensuite utilisés pour évaluer le niveau de capital requis pour couvrir les risques opérationnels en s'appuyant sur le modèle interne d'Allianz.

Les tests de sensibilités sont effectués en tenant compte du fait que la modélisation de chacune des catégories de risque opérationnel. Ils sont basés sur trois paramètres (i) le cas à 20 ans ; (ii) la fréquence de perte annuelle ; et (iii) le sigma (Σ , épaisseur de la distribution de sévérité).

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risques stratégiques

Les risques stratégiques correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de décisions stratégiques mal maîtrisées de l'entreprise telles que le choix de nouveaux partenariats, la politique d'externalisation de processus, le développement de nouvelles lignes de métier, l'acquisition ou la cession de portefeuilles de contrats ou encore les systèmes de gestion informatique.

Génération Vie pilote de façon rapprochée et coordonnée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective à travers l'ORSA.

C.6.2. Risque de réputation

Le risque de réputation est défini comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant d'une dégradation de l'image de l'entreprise et des marques Allianz et Génération Vie auprès de la clientèle, du personnel et des partenaires en cas (i) de comportement non éthique des dirigeants ou des commerciaux, (ii) du non-respect de réglementations auxquelles l'entreprise est soumise, et (iii) de pratiques abusives ou de fraudes en matière de service aux clients.

Génération Vie gère ce risque dans un cadre défini par le Groupe Allianz afin d'identifier le risque de réputation, le piloter et le gérer pour minimiser la destruction de la capacité des entreprises du groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires. En 2015, le Groupe Allianz a intégré des facteurs de risque de conduite pour les produits et les services dans le processus de gestion du risque de réputation.

C.6.3. Risques émergents

Les risques émergents sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de facteurs mal identifiés à ce stade mais pouvant se développer dans l'avenir. Ces risques recouvrent par exemple l'impact de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques dont les conséquences sont mal contrôlées et pourraient peser sur les risques assurés ou les risques opérationnels.

C.6.4. Risques politiques

Les risques politiques sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de changements politiques majeurs (coups d'Etat, changement de réglementation, de fiscalité, etc.).

A

B

C

D

E

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché (*market-consistent*), comme suit :

- Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes
 - Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.
- Lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre de l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation suivante au sein de Génération Vie:

- a) *Juste valeur mesurée par référence à un marché actif* : en utilisant les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires ;
- b) *Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables* : en utilisant les prix sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, avec des ajustements destinés à prendre en compte les spécificités de ces actifs et passifs à valoriser ;
- c) *Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables* : utilisant des techniques de valorisation (*marking-to-market*) basées sur :
 - *L'approche de marché* utilisant des prix récents et d'autres informations pertinentes relatifs à des transactions de marché impliquant des actifs et passifs similaires en substance ;
 - *L'approche par résultat* utilisant l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation d'options ou éventuellement d'autres techniques d'actualisation ; ou
 - *L'approche par les coûts* utilisant des montants qui seraient aujourd'hui nécessaires pour construire ou remplacer la capacité de service d'un actif.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Un marché est considéré inactif si ce dernier présente des indicateurs tels qu'une baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, une forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Le bilan sous Solvabilité II est établi conformément aux principes de proportionnalité et de matérialité définis par la norme.

D.1. Actifs

Les catégories d'actifs présentés dans le tableau suivant sont identiques à celles figurant dans le bilan Solvabilité II.

<i>En milliers d'Euros</i>	2016	2015	Variation
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	906 980	812 476	94 504
Participations	2 021	1 963	57
Actions	31 467	30 381	1 087
Actions cotées	31 467	30 381	1 087
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	771 397	692 432	78 965
Obligations d'Etat	287 576	307 083	- 19 507
Obligations de sociétés	483 821	382 546	101 275
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	2 803	- 2 803
Fonds d'investissement	102 086	87 685	14 400
Produits dérivés	9	14	- 5
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	3 346 789	3 371 258	- 24 468
Prêts et prêts hypothécaires	77 935	100 497	- 22 562
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	16 929	43 288	- 26 359
Avances sur polices	61 006	57 209	3 797
Provisions techniques cédées	695	697	- 2
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	695	697	- 2
Santé similaire à la vie	-	-	-
Vie hors santé, UC ou indexés	695	697	- 2
Créances nées d'opérations d'assurance	3 693	5 116	- 1 423
Créances nées d'opérations de réassurance	-	9	- 9
Autres créances (hors assurance)	3 893	17 135	- 13 242
Trésorerie et équivalent trésorerie	47 080	41 925	5 155
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	759	- 0	759
Total Actif	4 387 825	4 349 113	38 712

D.1.1. Ecart entre les normes françaises et Solvabilité II

Le principal écart de valorisation en Solvabilité II et les états financiers en normes françaises est au niveau des placements financiers pour +90 250 milliers d'euros principalement dû à la valorisation à la juste valeur solvabilité II.

D.1.2. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)

a) Immobilier (autre que pour usage propre)

Les immobilisations (autre que pour usage propre) comprennent les investissements immobiliers tels que les parts de SCI et d'OPCI, et les biens immobiliers.

En normes françaises, les biens immobiliers sont comptabilisés initialement par la méthode des composants au prix d'achat y compris les frais accessoires. Les parts de SCI et d'OPCI sont enregistrées à leur prix d'acquisition hors frais accessoires.

Sous Solvabilité II, ces immobilisations sont évaluées à la juste valeur. La juste valeur des biens immobiliers est établie par un expert agréé par l'ACPR de manière quinquennale. Entre deux expertises, une valorisation interne est

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs

effectuée semestriellement et soumise à la certification externe et au contrôle interne. La juste valeur des autres immobilisations est déterminée principalement selon l'approche par résultat ou l'approche de marché pour les actifs présents sur des marchés inactifs.

b) Participations

Une participation désigne la part que détient une entité dans le capital d'une structure donnée.

Toutes les participations identifiées en normes françaises ne sont pas considérées comme telles en Solvabilité II.

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend ainsi à :

- Toutes les participations dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise ; et
- Toutes les participations dans le capital d'autres personnes morales, matérialisées ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinées à contribuer à l'activité de la société détentrice.

En revanche, le périmètre Solvabilité II est limité aux participations dans des entités sur lesquelles le groupe Allianz exerce un pouvoir.

En normes françaises, les participations sont évaluées au coût historique. La comptabilisation initiale se fait au prix d'achat. A la date de clôture, une provision pour dépréciation durable peut être constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable de la participation à l'horizon de détention envisagé.

Sous Solvabilité II, les participations, telles que défini par l'article 212 de la Directive, sont évaluées ainsi :

- à la valeur de cotation de la participation sur un marché actif
- à l'actif net de la filiale évalué selon la méthode des fonds propres ajustés (*Adjusted equity method*) en cas d'absence de marché actif :
 - *Participation d'assurance ou de réassurance* : valorisation basée sur les fonds propres Solvabilité II de l'entité
 - *Participation n'ayant pas d'activité d'assurance ou de réassurance* : valorisation à travers un modèle interne (*mark-to-model* : basé principalement sur une approche de marché utilisant des données de marché observables ou l'approche par résultat utilisant les flux de trésorerie actualisés ou l'actif net) ou l'application de retraitements sur les fonds propres comptables (en déduisant les valeurs des goodwill et autres actifs incorporels non cessibles).

Enfin, les participations qui sont soit exclues du périmètre de contrôle du groupe Allianz, soit déduites dans le calcul des fonds propres éligibles pour la couverture de la marge de solvabilité du groupe, ont une valeur nulle.

c) Actions

Les actions (hors participations) sont des titres de propriété qui correspondent à des parts de capital d'une société. On distingue deux types d'actions, les actions cotées échangeables sur un marché boursier et les actions non cotées.

En normes françaises, les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable. Un placement est présumé à déprécier durablement si :

- Il a fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable à l'arrêt précédent ;
- Il s'agit de placement en situation de moins-value latente significative (supérieure à 20%) sur une période de 6 mois consécutifs précédant la date d'arrêt ;
- Il existe des signes objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Sous Solvabilité II, les actions sont valorisées à leur juste valeur. À la date de clôture, la juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

d) *Obligations*

Les obligations comprennent :

- *Les obligations d'état* qui sont émises par des autorités publiques i.e. les gouvernements, les institutions supranationales, administrations régionales ou municipales ;
- *Les obligations de sociétés* : qui sont émises par des entités non-gouvernementales ;
- *Les titres garantis* qui incluent principalement des « *Asset Backed Securities* » (ABS) et des « *Mortgage Backed Securities* » (MBS).

En normes françaises, les obligations sont valorisées au coût amorti ; i.e. à la valeur d'acquisition diminuée ou augmentée des montants d'amortissement de surcote/décote à la date de clôture. A la date de clôture, une dépréciation est constatée en cas de risque avéré de contrepartie.

Sous Solvabilité II, les obligations sont valorisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur de marché pour les obligations cotées sur un marché actif ou sur des données de marché observables pour les obligations non cotées ou n'ayant pas de marché actif. Pour les instruments n'ayant aucune valorisation de marché, la juste valeur peut être déterminée à travers l'approche par résultat utilisant des flux de trésoreries actualisées ou une courbe de taux intégrant le risque de crédit et de liquidité de l'instrument financier. Les obligations structurées à dérivé embarqué sont bifurquées. La bifurcation consiste à séparer le titre en deux contrats distincts, c'est-à-dire dissocier la partie obligataire (comptabilisé comme une obligation classique) du dérivé embarqué (comptabilisé comme un produit dérivé).

e) *Fonds d'investissement*

Les fonds d'investissement sont des structures dont l'activité consiste à investir, sur des valeurs mobilières ou immobilières, l'épargne collectée auprès de leurs porteurs de parts.

Les fonds d'investissement sont majoritairement constitués de fonds actions, de fonds obligataires, de fonds immobiliers et de fonds de « *Private Equity* ».

En normes françaises, les fonds d'investissement sont valorisés au coût historique. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable.

Sous Solvabilité II, les fonds d'investissement sont valorisés à la juste valeur, basée sur la cotation sur un marché actif ou sur une valorisation issue d'un modèle interne – mark-to-model – dont les données proviennent des marchés actifs observables.

f) *Produits dérivés*

Le produit dérivé est un contrat dont la valeur varie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêt, le cours d'une action, le cours de change, la notation de crédit ou le cours sur une marchandise, ne nécessitant aucun investissement financier significatif à l'origine, et il est réglé à une date future. Les dérivés peuvent être négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

En normes françaises, la comptabilisation des instruments dérivés est en fonction de la nature de l'opération. Si le dérivé est qualifié de couverture, alors les pertes et gains sont enregistrés au résultat symétriquement à l'élément couvert. Si le dérivé n'est pas qualifié de couverture, les dérivés négociés sur :

- Le marché de gré à gré : les variations sont inscrites au bilan avec provisionnement des moins-values ;
- Le marché organisé ou assimilé : les variations sont inscrites au compte de résultat.

Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés au bilan et font l'objet d'une comptabilisation en hors bilan. Suivant la catégorie du contrat, la valeur enregistrée en hors bilan est soit le montant nominal du contrat (swap, contrat à terme ferme), soit le montant contractuel pour les IFT optionnels (prix d'exercice pour les options, *caps*, *floors* et *collars*).

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur intégrant les gains et pertes latents. Les produits dérivés avec une valeur négative sont

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs

ainsi comptabilisés au passif. Sous solvabilité II, les droits de souscription¹ et les dérivés embarqués dans les obligations structurés² sont comptabilisés comme des produits dérivés et valorisés à la juste valeur.

D.1.3. Placements en représentation de contrats en UC ou indexés

Les placements en représentation des contrats en UC ou indexés correspondent aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés. Ils sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif.

En normes françaises et en Solvabilité II, les placements affectés à la représentation des provisions techniques des contrats en UC ou indexés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, quelle que soit leur nature.

D.1.4. Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts (y compris prêts hypothécaires) sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent principalement les prêts et prêts hypothécaires aux entreprises et aux particuliers, les avances sur polices et les autres prêts et prêts hypothécaires.

En normes françaises, ces prêts sont initialement enregistrés à leur valeur nominale, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous Solvabilité II, les prêts et prêts hypothécaires sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci est principalement fondée sur l'approche par résultat, basée sur une projection déterministe des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation proviennent de cotations issues de différents marchés actifs et reflètent le risque de crédit de l'instrument.

En application du principe de proportionnalité, la valeur au coût amorti peut s'avérer être une bonne approximation de la juste valeur pour certaines catégories de prêts (prêts aux salariés notamment).

D.1.5. Provisions techniques cédées

Les provisions techniques cédées correspondent à la part des réassureurs dans les engagements techniques de la cédante, cette part étant déterminée en application des stipulations des traités de réassurance.

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions contractuelles des traités de réassurance.

Sous Solvabilité II, la meilleure estimation - *Best Estimate* - des provisions techniques cédées découlant des traités de réassurance est déterminée par une approche actuarielle et tient compte de pertes probables en cas de défaut de la contrepartie (cf. D.2 – Provisions techniques)

D.1.6. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance et de réassurance regroupent les primes acquises non émises nettes de primes à annuler ainsi que les créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs.

a) Primes acquises non émises & primes à annuler de réassurance

Les Primes Acquises Non Emises (PANE) sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises à la date de clôture. Les Primes A Annuler (PAA) sont des provisions constituées pour prendre en compte les primes afférentes à l'exercice en cours qui devront être annulées sur l'exercice suivant.

En normes françaises, ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

¹ Le droit de souscription (ou droit préférentiel de souscription) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit vénal qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action. En normes françaises, ces titres sont traités comme des actions standards (comptabilisation à leur valeur d'acquisition). Sous Solvabilité II, les droits de souscription sont considérés comme des dérivés et sont valorisés à leur juste valeur dans le bilan.

² Sous Solvabilité II, les obligations structurées à dérivé embarqué sont bifurquées. La bifurcation consiste à séparer le titre en deux contrats distincts, c'est-à-dire dissocier la partie obligataire (comptabilisé comme une obligation classique) du dérivé embarqué (comptabilisé comme un produit dérivé).

Sous Solvabilité II, ces créances sont prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques (« *Best Estimate Liabilities* » - BEL). Ainsi, elles n'apparaissent plus à l'actif du bilan économique.

b) Créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs

Les créances d'assurance et de réassurance sont essentiellement composées des montants à recevoir des assurés, des autres assureurs ou intermédiaires d'assurance ainsi que des comptes courants débiteurs avec les réassureurs. En cas de risque de défaut, les créances font l'objet d'une dépréciation au titre du risque de défaut de la contrepartie.

En normes françaises, ces éléments sont enregistrés au bilan à leurs valeurs nominales et nettes de dépréciations.

Sous Solvabilité II, les créances d'assurance et de réassurance sont valorisées à leur juste valeur. En application du principe de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.7. Autres créances (hors assurance)

Les autres créances regroupent l'ensemble des montants à recevoir sur le personnel et les différents intermédiaires non assurance, y compris les entités publiques (Etat, URSSAF...).

En normes françaises, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. En cas de risque de défaut avéré, celles-ci font l'objet d'une dépréciation.

Sous Solvabilité II, les autres créances doivent être enregistrées à la juste valeur. En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur au coût amorti est une bonne approximation de la juste valeur de ces créances.

D.1.8. Trésorerie et équivalent trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les soldes auprès des banques centrales, les espèces, les bons du Trésor (dans la mesure où ils ne sont pas compris dans les actifs financiers), les chèques et les lettres de change éligibles pour refinancement auprès d'une banque centrale (sous réserve d'une échéance de trois mois maximum à compter de la date d'acquisition).

En normes françaises et en norme Solvabilité II, la trésorerie et équivalent trésorerie sont valorisées au montant nominal, et si nécessaire, ajustés du risque de défaut de contrepartie. Dans le cadre des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale s'avère être une bonne approximation de la juste valeur.

D.1.9. Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus correspondent principalement aux charges constatées d'avance et autres actifs.

En normes françaises, ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale tandis qu'en Solvabilité II ils sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond à la valeur nominale ajustée du risque de défaut de contrepartie. Dans certain cas, la valeur nominale suffit à refléter la valeur de marché de l'actif.

D.2. Provisions techniques

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée augmentée de la marge de risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques toute activité confondue – LoB¹ agrégé - conformément aux exigences définies par l'article 76 et 77 de la Directive Solvabilité II 2009/138/EC.

¹ LoB : *Line of Business* correspond aux lignes d'activités telles que définie par Solvabilité II.

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Provisions techniques

	2016			2015		
	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque
<i>En milliers d'euros</i>						
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-	-	-	-	-	-
Assurance Santé	-	-	-	-	-	-
Reassurance Santé - SLT	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	832 174	831 479	7 022	767 367	766 669	5 127
Assurance avec participation aux bénéfices	832 174	831 479	7 022	767 367	766 669	5 127
Reassurance Vie	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques UC ou indexés	3 354 051	3 354 051	29 275	3 378 714	3 378 714	23 245
Assurance liée à des unités de comptes	3 354 051	3 354 051	29 275	3 378 714	3 378 714	23 245

D.2.1. Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans « Best Estimate »

Les provisions techniques sous Solvabilité II représentent le montant des engagements d'assurance que devra payer la Compagnie pour transférer ses obligations d'assurance ou de réassurance à une autre compagnie. La valeur de ces provisions techniques correspond à une vision économique des engagements d'assurance définis par la meilleure estimation du passif (ou *Best Estimate Liabilities* - BEL) à laquelle s'ajoute une marge de risque (ou *Market Value Margin* – MVM).

La Fonction Actuarielle au sein de Génération Vie est responsable de la valorisation des provisions techniques. La méthodologie utilisée pour la valorisation des risques techniques est basée sur la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance.

Ainsi, lors de l'évaluation de la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance, les critères suivants sont pris en compte :

- le degré d'homogénéité des risques ;
- la variété des sous-jacents qui composent le risque ;
- la manière dont ces sous-jacents sont liés entre eux ;
- le niveau d'incertitude (dans quelle mesure les flux de trésorerie futurs peuvent être prédits) ;
- la fréquence et la gravité du risque ;
- l'élaboration des règlements de sinistres au cours du temps ;
- la provenance du business par exemple affaires directes ou réassurance ;
- le niveau de corrélation entre les différents risques ; et
- tout instrument utilisé pour atténuer les risques.

D'autres facteurs sont pris en compte pour établir le niveau de complexité des risques tels que :

- une interdépendance des flux de trésorerie futurs (ou *cash flows*)
- une interdépendance non-linéaire significative entre plusieurs niveaux d'incertitude est identifiée
- les flux de trésorerie futurs (ou *cash flows*) sont affectés par des potentielles décisions de gestion
- les risques ont un impact asymétrique sur la valeur des flux de trésorerie, en particulier si les contrats comprennent des options et garanties incorporées ou s'il y a des contrats de réassurance complexes
- la valeur des options et garanties est impactée par le comportement de l'assuré intégré dans le modèle ;
- l'utilisation d'instruments complexe pour atténuer les risques ;
- une variété de couverture de nature différente est incluse dans le contrat d'assurance
- les termes du contrat sont complexes.

a) Best Estimate Liabilities - BEL

Les valeurs des BEL sont calculées pour tous les contrats actuels à la date de clôture. Ainsi, le calcul des BEL inclut uniquement les *cash-flows* entrants et sortants des contrats d'assurance et réassurance dans le portefeuille existant (ou *run-off*) dont l'horizon de projection doit couvrir toute leur durée de vie. Cela prend en compte :

- Les futurs avantages - valeurs à l'échéance : les règlements de sinistres, les paiements de rente et les valeurs de rachat,

- Les dépenses futures : la maintenance, les frais généraux, les commissions, les frais de gestion de placements
- Les primes futures, les montants recouvrables au titre des recours et des subrogations, la participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les *versements libres (programmés ou non) sur contrats d'épargne et multi-support* en stock ne sont pas pris en compte.

Tous les montants futurs sont actualisés au taux d'actualisation en vigueur à la date d'évaluation.

b) Utilisation de méthodes alternatives

Ajustement de volatilité : Le Groupe Allianz S.E dont fait partie Génération Vie a fait le choix de prendre en compte un *spread* additionnel sur le taux sans risque appliqué pour l'actualisation des BEL (évaluation avec et sans mesures du paquet branches longues). Cet élément contra-cyclique est destiné à limiter la volatilité d'une crise des *spreads* sur le passif.

c) Niveau d'incertitude lié au « Best Estimate Liabilities » - BEL

Comme dans toute estimation actuarielle, il y a un niveau d'incertitude inhérent aux projections impliquant des événements futurs.

La sensibilité des provisions techniques à des changements dans les hypothèses clés est testée. Le test de sensibilité est effectué à partir d'hypothèses alternatives sur le portefeuille de contrats en cours. Pour chaque test de sensibilité, les hypothèses clés sont changées par rapport aux valeurs du scénario central. La modification des hypothèses est appliquée à la date d'évaluation. Les tests de sensibilité sont à effectuer sur la BEL, Option & Garanties et sur la marge de risque.

Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans la Marge de risque

Conformément à la Directive Solvabilité II, quand les risques ne sont pas couvrables (« non- *hedgeables* »), une marge pour risque est exigée. Dans le cas contraire, lorsque les risques sont couvrables (« *hedgeables* »), les provisions techniques correspondent au prix de la couverture financière permettant de construire une stratégie d'investissement dans des instruments financiers observables et liquides qui répliquent parfaitement les flux d'assurance. Donc aucune marge de risque n'est exigée.

Ainsi, le calcul du coût d'immobilisation du capital – *Cost of Capital (CoC)* – est requis pour les risques non-couvrables i.e les risques financiers autres que les risques de taux d'intérêt, les risques de souscription (y compris inflation) et opérationnels qui ne peuvent pas être transférés sur les marchés de capitaux.

Génération Vie considère que le risque de crédit lié à la réassurance est complètement couvert et est donc exclu du calcul de la marge de risque.

La diversification des risques entre *LoB* est reflétée dans le calcul de la marge de risque. Comme autorisé par l'article 58 des Actes Délégués, Génération Vie utilise une méthode simplifiée pour l'évaluation de la marge de risque. La Compagnie a décidé de mettre en œuvre pour l'évaluation simplifiée des SCR futurs, la méthode 2 telle que décrite à la section TP 5.35 des Spécifications Techniques (sur les risques listés ci-avant). L'inducteur utilisé pour la projection est le montant de *BEL* lié au module de risque. L'agrégation sur chacune des années projetées est effectuée à l'aide d'une matrice de diversification commune au Groupe Allianz.

D.2.2. Réassurance

Conformément à l'article 77 de la directive Solvabilité II, la BEL est calculée brute de réassurance, sans déduction des parts cédées au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation, celles-ci étant calculées séparément.

La valeur des provisions cédées est calculée en conformité avec les limites des contrats d'assurance et de réassurance.

Le calcul des provisions cédées conduit à la constatation des provisions cédées calculées comme un tout ou à la meilleure estimation BEL des provisions techniques cédées. Les BEL doivent être calculées en brut au niveau des

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Autres passifs

passifs et les BEL cédées doivent être calculées et enregistrées au niveau de l'actif. La marge de risque étant nette de réassurance, aucun montant n'est enregistré séparément à ce titre.

Pour la réassurance proportionnelle, les *cash flows* cédés sont récupérés des projections des modèles actuariels (méthode de calcul identique à la partie brute). Les flux de trésorerie cédés sont disponibles dans les projections déterministes (primes et sinistres cédés) : La BEL cédée pour la réassurance proportionnelle est égale à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie cédés.

D.2.3. Ecart d'évaluation en normes françaises et Solvabilité II

Les différences entre la valeur des provisions techniques en Solvabilité II et en normes françaises sont dues :

- à la marge de risque qui est explicitement isolée en Solvabilité II ;
- aux différences de taux d'intérêt utilisés dans le calcul de la meilleure estimation sous Solvabilité II ;
- aux hypothèses économiques et financières intégrées dans le calcul de la meilleure estimation en Solvabilité II le coût des garanties offertes aux assurées est valorisé par une approche stochastique en Solvabilité II (avec prise en compte des interactions actif/passif e mais non pris en compte en norme locale ;
- à la prise en compte du risque de défaut dans les provisions cédées.

D.2.4. Changement importants dans les hypothèses

Il n'y a aucun changement majeur dans la méthodologie d'évaluation des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques comparé à la période précédente, à l'exception des changements suivants :

- La maille de calibrage de l'hypothèse des rachats dynamiques a été alignée avec la maille des lois de rachats structurels dans un objectif de cohérence avec les autres hypothèses sur les rachats (chocs LNMR Solvabilité II). ;
- Les coûts sont désormais modélisés sur la base des données du Plan budgétaire 2016 ;
- La méthode d'évaluation des taux servis a également évolué en 2016.

D.3. Autres passifs

Les catégories d'autres passifs présentées dans le tableau ci-dessous sont identiques à celles figurant dans le bilan Solvabilité II.

<i>En milliers d'Euros</i>	2016	2015	Variation	
Provisions autres que les provisions techniques	1 007	4 775	-	3 768
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	695	697	-	2
Impôts différés passifs	14 789	17 607	-	2 819
Produits dérivés	73	83	-	9
Dettes envers les établissements de crédit	2 632	4 903	-	2 272
Dettes nées d'opérations d'assurance	7 415	13 407	-	5 992
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 897	2 311	-	414
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	717	1 655	-	937
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	20 975	15 104		5 871
Total autres passifs	50 200	60 542	-	10 342

D.3.1. Ecart de valorisation entre le bilan solvabilité II et le bilan en normes françaises

Le principal écart de valorisation entre le bilan en Solvabilité II et le bilan des états financiers en normes françaises est au niveau du poste « *Impôts différés passifs* » +14 789 milliers d'euros entre la norme française et Solvabilité II est dû :

- à l'absence de constatation d'impôts différés (actifs ou passifs) en norme française ;
- à la constatation en Solvabilité II d'impôts différés relatifs aux différences temporelles résultant de la valorisation des actifs et passifs ;

A

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Les provisions autres que les provisions techniques correspondent aux provisions destinées à couvrir les dettes probables dont l'échéance et/ou le montant sont certains tels que les provisions pour restructurations et les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture. En application du principe de proportionnalité, cette approche peut être maintenue dans le bilan économique.

B

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts espèces reçus des réassureurs correspondent à la dette représentative des montants reçus ou déduits par un réassureur conformément au traité de réassurance.

En normes françaises, les dépôts espèces des réassureurs sont valorisés au coût (montant des espèces déposées en accord avec les traités de réassurance).

Sous Solvabilité II, les dettes pour dépôts espèces des réassureurs sont valorisées à leur juste valeur en utilisant l'approche par résultat. L'évaluation à la juste valeur intègre les intérêts versés et le remboursement au terme.

C

D.3.4. Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés compensés au bilan.

En norme Solvabilité II, les différences temporelles sont les différences entre la valeur d'un actif ou d'un passif au bilan Solvabilité II et sa base fiscale (montant attribué à un actif ou un passif au regard de l'ensemble des traitements fiscaux engendrés par le passé et dans le futur par cet actif ou ce passif).

D

D.3.5. Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un autre instrument financier dit sous-jacent (Cf. A.5.f)- Produits dérivés)

En normes françaises, ils sont présentés en engagements hors bilan.

Sous solvabilité, ils sont enregistrés dans le bilan économique à leur juste valeur, à l'actif lors que cette valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur des instruments dérivés non valorisé sur le marché est principalement déterminée selon l'approche par résultat. Les techniques d'évaluation appliquées à l'approche par résultat comprennent principalement les modèles de flux de trésorerie actualisés ainsi que le modèle *Black-Scholes-Merton*. Les principaux paramètres issus des données de marché observables comprennent les volatilités, les courbes de rendement observables à des intervalles communs et les écarts de crédit observables sur le marché.

E

D.3.6. Dettes financières (hors dettes subordonnées)

En normes françaises, les dettes financières sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En Solvabilité II, les dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée principalement selon l'approche de marché en prenant en compte le prix coté sur un marché actif ou l'approche par résultat en utilisant les flux de trésoreries actualisés.

D.3.7. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes d'assurance et de réassurance concernent les montants dus aux assurés, aux intermédiaires, à d'autres assureurs ou réassureurs qui ne sont pas comptabilisés en provisions techniques (par exemple les commissions dues

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Méthode de valorisation alternatives

aux intermédiaires non encore payées) et les commissions sur Primes Acquis Non Emises (PANE) et Primes A Annuler (PAA).

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale en normes françaises.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan Solvabilité II.

D.3.8. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes (non liées aux opérations d'assurances) comprennent les dettes envers les fournisseurs, les institutions publiques...

La valorisation de ces dettes en normes françaises correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3.9. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus comprennent principalement les charges à payer et autres passifs.

En normes françaises, ces dettes sont généralement reconnues pour leur valeur nominale. En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3. Méthode de valorisation alternatives

Toutes les informations sur les méthodes de valorisation alternatives ont toutes été décrites dans chacune ligne du bilan Solvabilité II.

D.4. Autres information

Toutes les informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité ont été abordé dans les chapitres ci-dessus de la section *D- Valorisation à des fins de solvabilités*.

A

B

C

D

E

E. Gestion de capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

L'un des principaux axes de la stratégie de Génération Vie est de maintenir une solidité financière qui constitue une base essentielle de la viabilité de son activité à long terme et par conséquent, de la confiance accordée par ses clients. Les fonds propres étant une ressource fondamentale pour maintenir le cap de la stratégie, un cadre de gestion du capital est mis en place à travers une politique de gestion du capital adaptée.

Ainsi, Génération Vie veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses principaux objectifs:

- Le maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétence pour le risque ;
- La préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement ;
- Le maintien d'une bonne résilience en cas de scénarios de stress ;
- La réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, agences de notation et actionnaires.

Les risques et les besoins en fonds propres sont intégrés dans toute la chaîne de gestion et de prise de décision de la société. La politique de gestion du capital de Génération Vie est déclinée à partir de la politique de gestion de capital du Groupe Allianz. Elle est révisée une fois par an.

Il n'y a eu aucun changement important au cours de la période considérée en ce qui concerne les objectifs, les politiques et les processus utilisés par Génération Vie pour la gestion de ses fonds propres.

E.1.2. Structure et niveau de fonds propres

a) Structure des fonds propres

Le tableau suivant détaille les éléments des fonds propres de Génération Vie et leur classification respective par type de fonds propres et par niveau de qualité :

	2016				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'Euros</i>					
Fonds propres de base	115 101	115 101	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498			
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	16 200	16 200			
Fonds excédentaires	4 152	4 152			
Réserve de réconciliation	52 252	52 252			
Dettes subordonnées	-	-			
Fonds propres auxiliaires	-	-			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	115 101	115 101	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	115 101	115 101	-	-	-

Figure 4- Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2016

Selon la norme Solvabilité II, les fonds propres disponibles se décomposent en:

- **Fonds propres de base** qui sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 et la section II de la directive Solvabilité II) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, les dividendes prévisionnels et les éventuels retraitements sur les fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*) et d'autre part des passifs subordonnés ;
- **Fonds propres auxiliaires** qui comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes tel que les fractions de capital non appelées et/ou non versées et les lettres de crédits et garanties (sous réserve d'approbation par le superviseur).

Plus précisément chez Génération Vie, les fonds propres disponibles sont issus de l'excédent des actifs par rapport aux passifs diminués des dividendes prévisionnels, des actions propres et des éventuels retraitements sur les fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*).

Ils sont classés selon leur niveau de qualité en 3 niveaux :

- **Le niveau 1 (ou Tier 1)** correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et des éléments dit non restreints ;
- **Le niveau 2 (ou Tier 2)** comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable ; et
- **Le niveau 3 (ou Tier 3)** enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires

La classification s'appuie sur deux caractéristiques principales : la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés). D'autres exigences complémentaires portent sur une durée suffisante (durée compatible avec la durée des engagements), mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Génération Vie présente donc des fonds propres de qualité, puisqu'uniquement constitués de fonds propres de base de niveau 1.

b) La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à la différence entre l'actif net solvabilité II ajusté et les éléments de capital purs (capital social, primes d'émission...). Elle inclut le montant correspondant aux bénéfices futurs attendus.

	2 016	2 015	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>			
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	115 101	114 119	983
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de base	- 62 849	- 61 892	957
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-	-	-
Réserve de réconciliation	52 252	52 226	26

c) Les éléments déduits des fonds propres

Aucun élément n'est déduit des fonds propres de Génération Vie.

d) Evolution des fonds propres au cours de l'année

Le tableau suivant détaille le passage de l'excédent des actifs par rapport aux passifs aux fonds propres de base de Génération Vie au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 :

	2 016	2 015	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>			
Excédent d'actif sur passif	115 101	114 119	983
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Fonds cantonnées	-	-	-
Excédent d'actif sur passif après ajustement	115 101	114 119	983
Dettes subordonnées	-	-	-
Déduction des participations des institutions financières et de crédit	-	-	-
Fonds propres de base	115 101	114 119	983
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
Fonds propres disponible	115 101	114 119	983

Figure 2- Détail des Fonds propres Solvabilité II aux 31 décembre 2015 et 2016

Les fonds propres disponibles sont restés stables sur la période, en passant de 114 199 milliers d'euros en 2015 à 115 101 milliers d'euros en 2016.

E - Gestion de capital

Fonds propres

E.1.3. Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous solvabilité II sont essentiellement issues des règles de revalorisation différentes à travers:

- L'utilisation de la valeur de marché des actifs financiers en Solvabilité II ;
- L'annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- L'annulation des frais d'acquisition reportés à l'actif du bilan ;
- L'utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- La reconnaissance d'une marge pour risques et
- La prise en compte de la fiscalité différée.

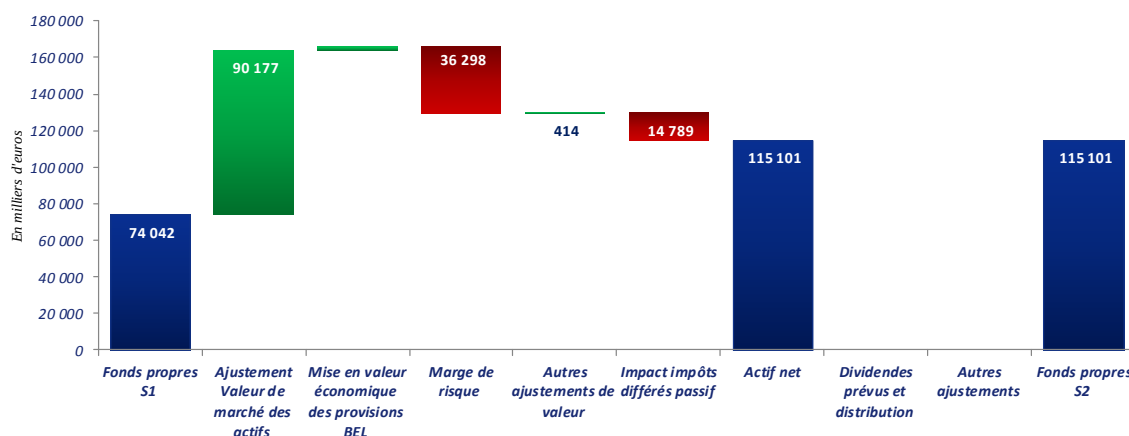


Figure 3- Passage des fonds propres en normes françaises vers les Fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2016

La description poste par poste des écarts entre le bilan en normes françaises et le bilan solvabilité II est indiqué dans la section *D- Valorisation à des fins de solvabilité* de ce rapport.

E.1.4. Fonds propres auxiliaires

Génération Vie ne possède pas de fonds propres auxiliaires

E.1.5. Le mécanisme d'absorption des pertes sur le capital utilisé

Les éventuelles pertes qui pourraient survenir seront en premier lieu absorbées via les mécanismes traditionnels d'absorption des provisions techniques (après prise en compte de la réassurance) et des impôts différés.

En complément, les fonds propres doivent être disponibles pour absorber une perte qui ne pourrait l'être intégralement par les mécanismes ci-dessus décrits. Au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie, la gestion du capital consiste à détenir un capital conforme à l'exigence réglementaire minimale et, le cas échéant, aux attentes des agences de notation ; plus une marge tampon de volatilité adéquat défini au niveau du Groupe Allianz. Le capital excédentaire non mobilisé pour des raisons d'activité, légales ou réglementaires est remonté au Groupe Allianz sur l'horizon prévisionnel du plan (trois ans). Cela permet au Groupe Allianz de maintenir tous les capitaux excédentaires disponibles au niveau du groupe afin d'être en mesure de répondre rapidement à tout besoin local en capital.

Les fonds propres de Génération Vie ne sont pas constitués par des éléments qui correspondent aux critères énoncés dans l'article 69, point a), iii) et v), et point b) du règlement délégué¹.

E.1.6. Montant des fonds propres éligibles aux SCR et MCR

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le *Risk Capital* est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1, du montant éligible des éléments de niveau 2 et du montant éligible des éléments de niveau 3.

¹ L'article 69 traite des points iii) les comptes mutualistes subordonnés et libérés; v) les actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié; vi) une réserve de réconciliation; (b) les passifs subordonnés libérés, valorisés conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du *Risk Capital* sont composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. tableau ci-dessus).

Le montant des fonds propres de base éligible pour couvrir le MCR est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1 et du montant éligible des éléments de fonds propres de base classés au niveau 2.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. tableau ci-dessus).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Informations quantitatives et qualitatives sur les SCR et MCR

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de capitaux minimum requis de solvabilité distincts : (i) un Minimum de Capital Requis (MCR), qui correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité et (ii) un Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2016, le SCR est de 47 565 milliers d'euros et le montant du MCR est de 21 404 milliers euros. Le SCR n'est pas subordonné à une évaluation par les autorités de contrôle.

Le capital de solvabilité requis est réparti par catégorie de risque dans les proportions indiquées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Variation
Risque de souscription	740	617	123
Risque commercial	23 162	22 397	765
Risque de marché	35 927	71 559	- 35 632
Risque de défaut de contrepartie	6 277	6 640	- 363
Risque opérationnel	8 888	9 374	- 486
Total des composants non diversifiés du Risk Capital avant impôt et autres ajustements	74 994	110 587	- 35 592
IM - Capital Buffer	11 950	-	11 950
Fonds propres cantonnés	-	-	-
Impôt différé	14 789	17 607	- 2 819
Total des composants du Risk Capital non diversifiés	72 155	92 979	- 20 824
Diversification	24 591	32 010	- 7 419
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-	12 389	- 12 389
SCR	47 565	73 358	- 25 793

Au cours de l'année 2016, Génération Vie n'a pas fait usage de l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa, de la directive 2009/138/CE.

E.2.2. Données utilisées dans le calcul du minimum de capital requis

La méthode de calcul du MCR est conforme à la méthode décrite dans la Directive Solvabilité II. Elle repose sur une fonction linéaire qui utilise les variables suivantes : (i) les provisions techniques ; (ii) les primes souscrites ; (iii) le capital sous risque ; (iv) les impôts différés et (v) les dépenses administratives. Les variables utilisées sont mesurées déduction faite de la réassurance. Le capital de solvabilité requis de Génération Vie est calculé selon le modèle interne d'Allianz.

E - Gestion de capital

Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

En milliers d'euros	2016	2015	Variation
MCR linéaire	38 594	38 686	- 92
Capital de solvabilité requis	47 565	73 358	- 25 793
Plafond du MCR	21 404	33 011	- 11 607
Plancher du MCR	11 891	18 339	- 6 448
MCR combiné	21 404	33 011	- 11 607
Seuil plancher absolu du MCR	3 700	3 700	-
Minimum de capital requis	21 404	33 011	- 11 607

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, il n'y a pas eu de changements importants dans le calcul du capital de solvabilité requis et du MCR. Aucun changement de modèle majeur n'a été opéré depuis l'homologation du modèle interne.

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Génération Vie n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée pour le calcul du *Risk Capital*.

E.4. Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé

Génération Vie utilise le modèle interne d'Allianz qui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble des risques financiers et assurantiels auxquels elle est exposée contrairement à la formule standard décrite dans la directive Solvabilité II.

E.4.1. Périmètre du modèle interne

Le modèle interne d'Allianz est appliqué sur l'ensemble des lignes d'activité de Génération Vie (sur tous les portefeuilles y compris les cantons réglementaires), via les catégories de risques présentées dans la section [C - Profil de risque](#).

E.4.2. Méthodologie utilisée dans le modèle interne

Le calcul du besoin en capital requis à travers le modèle interne d'Allianz repose sur l'estimation de la perte bicentenaire basée sur la distribution des fonds propres économiques du bilan Solvabilité II issue de simulations de Monte Carlo (50 000 simulations dans le cadre du modèle interne d'Allianz). Les hypothèses de distribution sont élaborées et calibrées, lorsque cela est possible, sur un historique basé sur des données de marché (pour les risques de marché et de crédit) ou sur des données internes (pour les risques actuariels). De plus, Il intègre également dans le processus de calibrage, les recommandations pouvant provenir de différentes sources expertes telles que le régulateur ou l'institut des actuaires.

Suivant cette approche, le modèle interne Allianz permet de déterminer la perte maximale de la valeur de son portefeuille selon un horizon de temps donné et une probabilité d'occurrence. Le *Risk Capital* est calculé comme la VaR 99.5% de la distribution à horizon un an des fonds propres économiques dérivée de la réalisation jointe des facteurs de risques du modèle interne. Cette réalisation jointe correspond à un événement bicentenaire modélisé comme un choc instantané sur les postes du bilan solvabilité II.

Le modèle interne contient différentes catégories de risques, définis selon une typologie en lien avec le profil de risque. Chacune de ses catégories est décomposées en différents composants. Pour chaque catégorie et composant, le modèle interne permet de restituer le besoin en capital avant diversification des catégories ou composants de risques entre eux, mais aussi après diversification entre les catégories de risques et composants.

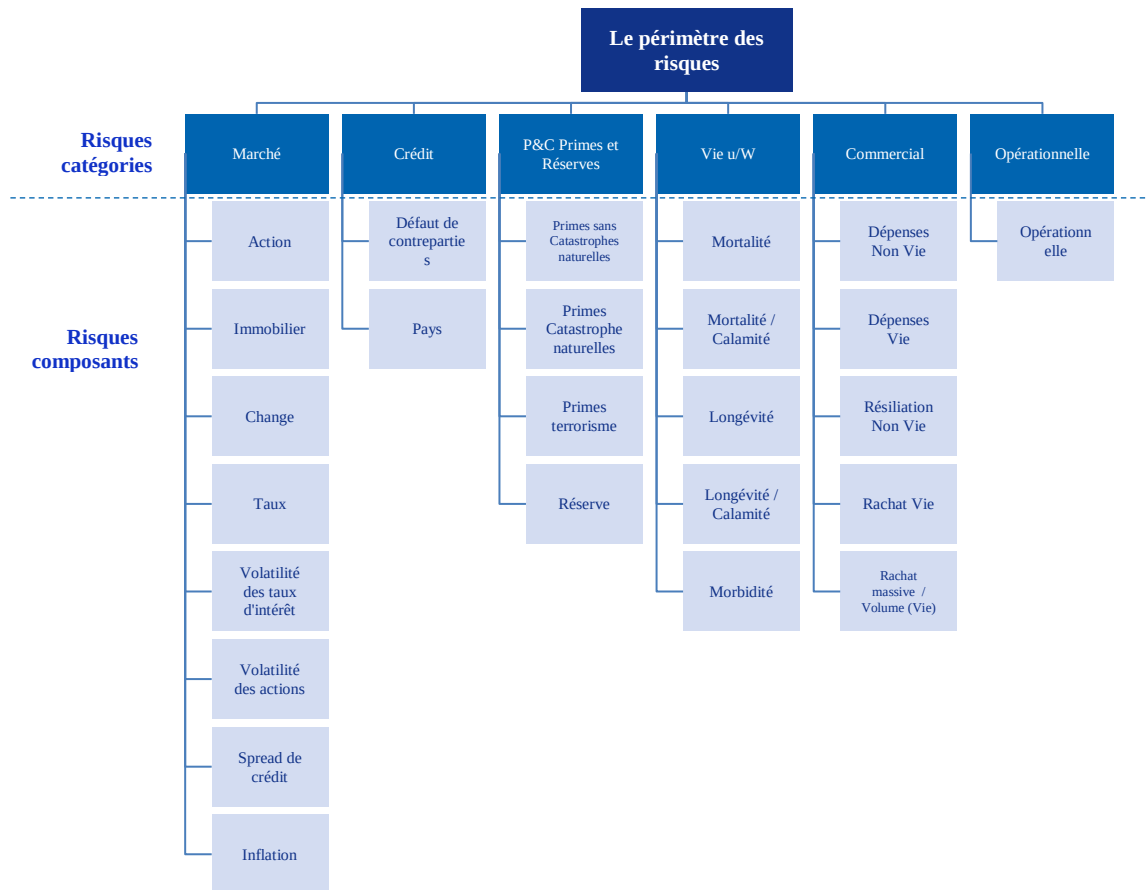


Figure 5 - Structure des risques en modèle interne d'Allianz

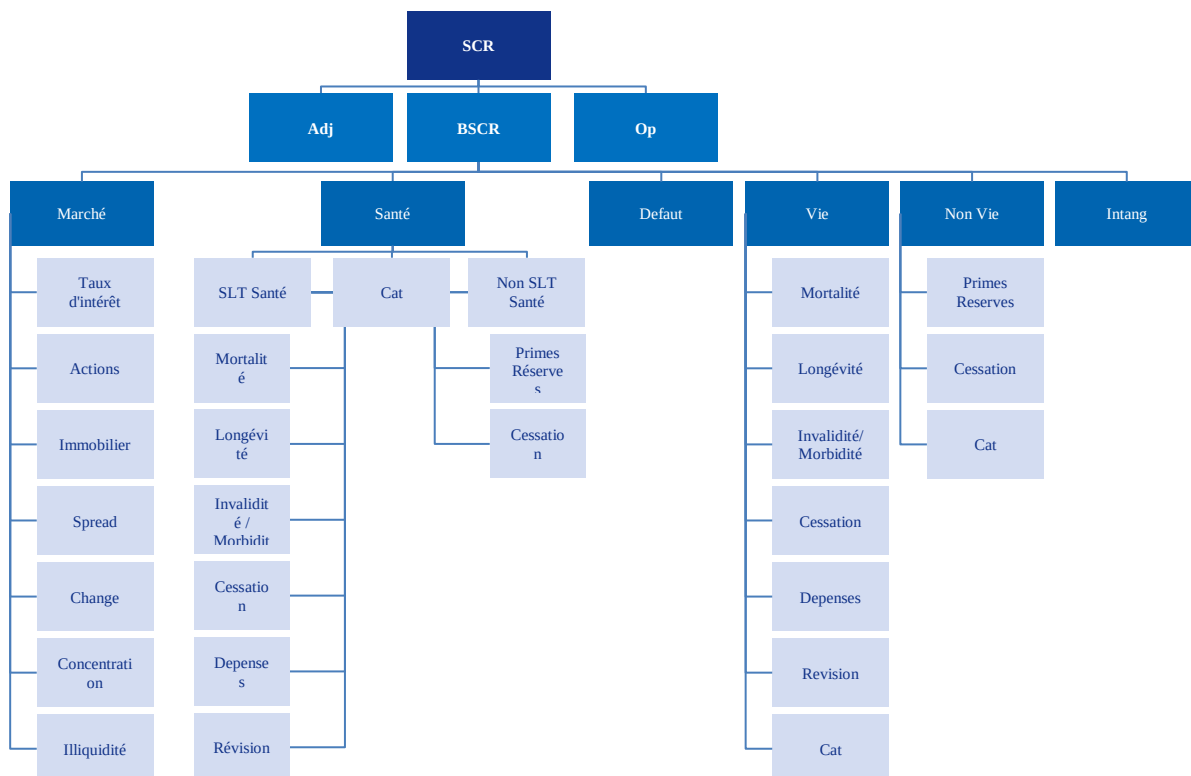


Figure 6 - Structure des risques en formule standard

E - Gestion de capital

Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé

E.4.3. Agrégation du capital add-on

Le processus d'agrégation corrèle les différents facteurs (actions, taux d'intérêt,...) par catégories de risques (risque de crédit, risque opérationnel, etc.) afin d'obtenir le capital de solvabilité total diversifié. Pour l'agrégation des risques, la méthodologie utilisée repose sur une copule de Gauss. La dépendance entre les risques et la copule sont gérés par une matrice de corrélation. À l'exception des corrélations basées sur des données historiques, quatre étapes sont requises pour déterminer la corrélation (en se fondant sur l'avis d'experts au niveau du Groupe) :

- La rationalisation y compris les événements extrêmes ;
- L'analyse empirique si possible ;
- La détermination des seuils de tolérance pour obtenir une matrice de corrélation valide ;
- La validation par le Comité d'approbation des paramètres et des hypothèses (PAAC - *Parameters and Assumptions Approval Committee*).

Le capital de solvabilité agrégé est ensuite obtenu en calculant selon la méthode Harell-Davis la VaR à 99,5 % de la distribution de la valeur nette des actifs. Après l'optimisation, aucun effet de diversification n'est pris en compte pour les éléments suivants (directement ajoutés au capital de solvabilité) :

- La marge de capital complémentaire due à l'erreur d'estimation des portefeuilles de réplcation ;
- La marge de capital complémentaire due à l'activation des atténuations de risques (test MUOB) ;
- La marge de capital complémentaire en lien avec les fonds cantonnés réglementaires.

E.4.4. Principales différences entre la formule standard et le modèle interne

La formule standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le modèle interne repose sur un calcul du capital requis issue de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Les principales différences entre le modèle interne d'Allianz et la formule standard sont au niveau des :

- Risques assurantiers vie
 - Risque de coûts : Dans le Modèle Interne, l'inflation n'est pas incluse dans le risque de coût mais comme un risque de marché. Il en découle un choc de coûts sensiblement plus important en Formule Standard. Le Modèle Interne considère en revanche un choc sur les activités nouvelles
 - Risque de rachats : en Modèle Interne, le maximum des chocs à la hausse et à la baisse est retenu au niveau canton, puis est sommé. En Formule Standard les chocs à la hausse et à la baisse ainsi que le risque de masse sont agrégés au niveau de la compagnie en prenant le maximum quel que soit le profil des taux sous-jacents.
 - Risque de rachats de masse : des composants additionnels de volatilité sont ajoutés en Modèle Interne. Cependant, les résultats sont proches dans les deux approches.
 - Risque de mortalité : Pour le Modèle Interne, le risque de mortalité est scindé en deux composantes (niveau et volatilité). Avant diversification cette différence contribue à 80% de l'écart constaté entre le Modèle Interne et la Formule Standard. Cependant, le Modèle Interne considère un choc de volatilité sur la première année non repris en Formule Standard.
 - Risque de catastrophe (vie) : Il correspond au risque de calamité du Modèle Interne.
- Risques opérationnels
 - Le modèle interne suit une approche fondée sur des scénarios prospectifs, permettant de capturer un profil de risque opérationnel complet et approprié et de quantifier l'exposition aux inattendues d'une manière plus appropriée et fiable, tenant compte de son environnement d'affaires interne et externe, environnement juridique et un système de contrôle interne. En Formule Standard le risque opérationnel est un facteur de prime / provisions techniques. En tant que tel, l'exposition à la perte opérationnelle inattendue est seulement déterminée par la taille de l'entreprise gérée, quel que soit le profil de risque réel de l'entreprise.
- Risques de marché
 - Risque de taux : En Formule Standard le choc est appliqué comme un changement relatif en % de la courbe des taux. Le Modèle Interne repose sur des simulations stochastiques de déformation de la courbe des taux.
 - Risque action : La Formule Standard considère un choc par indice. Le Modèle Interne opère une diversification en fonction des indices retenus.
 - Risque immobilier : La Formule Standard considère un choc de -25%. Le Modèle Interne considère une volatilité de plusieurs indices immobiliers.

- Risque de change : La Formule Standard opère un choc +/- 25% séparément sur chaque devise et retient le scénario le plus défavorable. Le Modèle Interne opère une diversification de l'ensemble des devises.
- Risque de spread : Le Modèle Interne applique une atténuation de 50% au risque de spread, modélisant le lien entre le niveau des spreads et de Volatility Adjustment mais conserve le risque souverain domestique.
- Risque de contrepartie : La Formule Standard confère une charge de risque supérieure à celle retenue dans le Modèle Interne, calibré sur des ratings propriétaires (PR+) et des matrices de transitions historiques.
- Risque d'inflation : En formule standard le risque d'inflation est pris en compte dans le risque de coût. En modèle interne le risque d'inflation est un risque de marché modélisé via des scénarios d'inflation stochastique.
- Risque de volatilité : Le modèle interne considère un risque de volatilité des taux/actions.

La formule standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le modèle interne repose sur un calcul du capital requis issue de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Le modèle interne utilise la même mesure de risque et le même horizon temporel que la formule standard.

E.4.5. La pertinence des données utilisées dans le modèle interne

La qualité des données utilisées dans le modèle interne a un impact majeur sur les calculs des indicateurs, leurs cohérences et la précision des résultats. Génération Vie, bénéficie d'une gouvernance dédiée à la qualité des données.

Le contrôle permanent central rattaché à la Direction des Risques d'Allianz France, qui couvre notamment Génération Vie, déploie un dispositif de gestion et d'amélioration de la qualité des données. Celui-ci anime un dispositif transverse et durable qui vise à identifier et traiter les problématiques de qualité des données utilisées pour le pilier 1 de Solvabilité II. Ce pilotage est orchestré par un comité dédié et animé par un responsable de qualité des données, rattaché à la Direction des risques d'Allianz France.

Ce pilotage de la qualité des données trouve notamment son efficacité :

- en coordonnant la mise à jour d'une cartographie et d'un dictionnaire des données utilisées pour le pilier 1 ;
- en centralisant un rapport de la qualité des données utilisées dans les processus d'arrêts trimestriels et annuel et qui s'appuie principalement sur le dispositif de contrôle d'Allianz France et sur les dispositifs de contrôle gérés par le Groupe Allianz.
- En centralisant le suivi des enjeux de la qualité des données relatifs aux systèmes d'information, à la protection des données, aux activités externalisées ou tout autre sujet qui pourrait être porté par les autorités de contrôle.

Des travaux initiés en 2015 ont permis de comprendre et contenir des impacts qui seraient dus à des problématiques de qualité des données que ce soit sur les données de l'actif du passif du bilan ou toutes les données utilisées pour le calcul des fonds propres éligibles ou du calcul de l'exigence de risques. En 2016, ces travaux d'analyse et de correction ont été poursuivis.

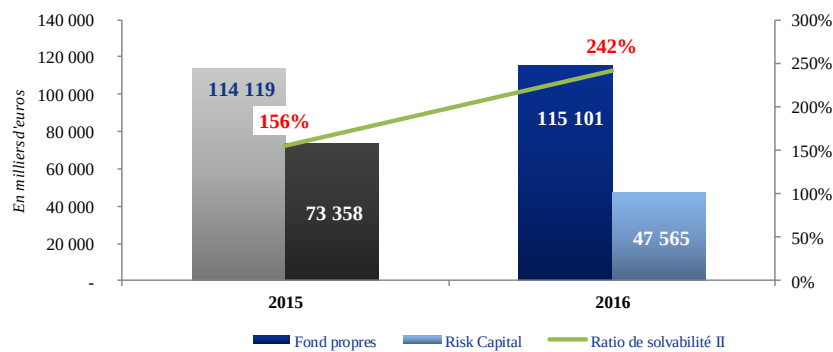
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'année 2016, Génération Vie a été en ligne avec les exigences du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2016 est de 242% contre 156% au 31 décembre 2015.

E - Gestion de capital

Autres informations



Cette évolution résulte principalement de l'évolution des conditions de marché, et notamment de la baisse des taux.

Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies.

E.6. Autres informations

Toutes les informations significatives concernant la gestion du capital de Génération Vie ont été abordées dans la section ci-dessus.

Annexes QRT

S.02.01.02 – Bilan.....	58
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	60
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays	62
S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT	63
S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie.....	65
S.19.01.21 – Sinistres en non-vie	68
S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	69
S.23.01.01 – Fonds propres.....	70
S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard	71
S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent le modèle interne intégrale.....	72
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	73
S.28.02.01 – Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie.....	74

A

B

C

D

E

S.02.01.02 – Bilan

	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	906 980
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	-
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	2 021
<i>Actions</i>	R0100	31 467
Actions – cotées	R0110	31 467
Actions – non cotées	R0120	-
<i>Obligations</i>	R0130	771 397
Obligations d'État	R0140	287 576
Obligations d'entreprise	R0150	483 821
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	0
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	102 086
<i>Produits dérivés</i>	R0190	9
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	-
<i>Autres investissements</i>	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	3 346 789
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	77 935
Avances sur police	R0240	61 006
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	16 929
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	695
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	-
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	695
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	-
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	695
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 693
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 893
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	47 080
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	759
Total de l'actif	R0500	4 387 825

En milliers d'euros		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	839 196
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	839 196
Meilleure estimation	R0670	-
Marge de risque	R0680	832 174
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 022
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	3 383 326
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	3 354 051
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provisions pour retraite	R0760	1 007
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	695
Produits dérivés	R0790	14 789
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	73
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 632
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 415
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 897
Passifs subordonnés	R0850	717
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	20 975
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 272 723

A

B

C

D

E

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
En milliers d'euros		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements			Ligne d'activité pour:				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								-

Annexes QRT

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

En milliers d'euros		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	102 343	249 107	-	-	-	-	-	351 450
Part des réassureurs	R1420	-	-	841	-	-	-	-	-	841
Net	R1500	-	102 343	248 266	-	-	-	-	-	350 609
Primes acquises										
Brut	R1510	-	102 343	249 107	-	-	-	-	-	351 450
Part des réassureurs	R1520	-	-	841	-	-	-	-	-	841
Net	R1600	-	102 343	248 266	-	-	-	-	-	350 609
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	91 614	276 413	-	-	-	-	-	368 027
Part des réassureurs	R1620	-	-	866	-	-	-	-	-	866
Net	R1700	-	91 614	275 547	-	-	-	-	-	367 161
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	2 699	67 808	-	-	-	-	-	65 109
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	2 699	67 808	-	-	-	-	-	65 109
Dépenses engagées	R1900	-	6 559	43 990	-	-	-	-	-	50 549
Autres dépenses	R2500									620
Total des dépenses	R2600									51 169

S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
En milliers d'euros	R0010		-	-	-	-	-	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200							-
Total des dépenses	R1300							-

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
En milliers d'euros	R1400		-	-	-	-	-	
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	351 450	-	-	-	-	-	351 450
Part des réassureurs	R1420	841	-	-	-	-	-	841
Net	R1500	350 609	-	-	-	-	-	350 609
Primes acquises								
Brut	R1510	351 450	-	-	-	-	-	351 450
Part des réassureurs	R1520	841	-	-	-	-	-	841
Net	R1600	350 609	-	-	-	-	-	350 609
Charge des sinistres								
Brut	R1610	368 027	-	-	-	-	-	368 027
Part des réassureurs	R1620	866	-	-	-	-	-	866
Net	R1700	367 161	-	-	-	-	-	367 161
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	- 65 109	-	-	-	-	-	- 65 109
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	- 65 109	-	-	-	-	-	- 65 109
Dépenses engagées	R1900	50 549	-	-	-	-	-	50 549
Autres dépenses	R2500							620
Total des dépenses	R2600							51 169

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
En milliers d'euros											
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	832 174		-	3 354 051		-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	695		-	-		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	831 479		-	3 354 051		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0100	7 022	29 275			-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	839 196	3 383 326			-			-	-	-

A

B

C

D

E

En milliers d'euros

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées con	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	4 186 225	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	695	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		-	-	4 185 530	-	-
Marge de risque	R0100	-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			4 222 523	-	-

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
En milliers d'euros							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	-	-	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
A	Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
B	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-
C	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
	Brut	R0060	-	-	-	-	-
D	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-
	Provisions pour sinistres						
	Brut	R0160	-	-	-	-	-
E	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	-
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	-	-
	Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	-	-
	Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	-	-
	Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
	Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-
	Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-
	Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-
	Provisions techniques – Total						
	Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	-	-
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	-	-
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-	-	-	-	-

Annexes QRT

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

En milliers d'euros

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	-	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	-	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-	-	-	-	-

A

B

C

D

E

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie

Ligne d'activité	Z0010	0,00
Année d'accident / année de souscription	Z0020	0,00
Monnaie	Z0030	0,00
Conversions monétaires	Z0040	0,00

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)
En milliers d'euros

Année		Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-2	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N	R0250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	R0260	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)
En milliers d'euros

Année		Année de développement																Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-2	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N	R0250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	R0260	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)								
			Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
En milliers d'euros		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	4 222 523	4 222 523	-	4 222 523	-	4 225 926	3 404	4 225 926	-	3 404
Fonds propres de base	R0020	115 101	115 101	-	115 101	-	112 671	- 2 430	112 671	-	- 2 430
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	115 101	115 101	-	115 101	-	112 671	- 2 430	112 671	-	- 2 430
Capital de solvabilité requis	R0090	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	115 101	115 101	-	115 101	-	112 671	- 2 430	112 671	-	- 2 430
M inimum de capital requis	R0110	21 404	21 404	-	21 404	-	24 002	2 598	24 002	-	2 598

S.23.01.01 – Fonds propres

En milliers d'euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	42 498	42 498		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	16 200	16 200		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	4 152	4 152			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	52 252	52 252			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	115 101	115 101	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-

En milliers d'euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	115 101	115 101	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	115 101	115 101	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	115 101	115 101	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	115 101	115 101	-	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	47 565				
Minimum de capital requis	R0600	21 404				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	242%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	538%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	115 101
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	62 849
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	52 252
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	7 206
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 206

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

En milliers d'euros		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	-		0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	-		
Risque de souscription en vie	R0030	-	0	0
Risque de souscription en santé	R0040	-	0	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	-	0	0
Diversification	R0060	-		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	-		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	-
Risque opérationnel	R0130	-
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	-
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	-
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	-

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent le modèle interne intégrale

En milliers d'euros

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030
10.0	IM - Market risk	35 927,15
11.0	IM - Underwriting risk	739,65
12.0	IM - Business risk	23 162,02
13.0	IM - Credit risk	6 277,29
14.0	IM - Operational risk	8 887,96
15.0	IM - LAC DT (negative amount)	- 14 788,86
16.0	IM - Capital Buffer	11 950,00
17.0	IM - Adjustment due to RFF/MAP nSC	-

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	72 155,21
Diversification	R0060	- 24 590,63
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	47 564,58
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	47 564,58
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	- 126 103,41
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	- 14 788,86
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	-

Annexes QRT

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}	R0010	C0010
		-

En milliers d'euros

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

RésultatMCR _L	R0200	C0040
		38 594

En milliers d'euros

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	646 482	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	164 883	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 321 190	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	38 594
Capital de solvabilité requis	R0310	47 565
Plafond du MCR	R0320	21 404
Plancher du MCR	R0330	11 891
MCR combiné	R0340	21 404
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	21 404

S.28.02.01 – Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

En milliers d'euros		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	-	-

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Annexes QRT

S.28.02.01 – Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

En milliers d'euros		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	-

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations	R0210	-		-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-		-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-		-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-		-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-		-

Calcul du MCR global

En milliers d'euros		C0130
MCR linéaire	R0300	-
Capital de solvabilité requis	R0310	-
Plafond du MCR	R0320	-
Plancher du MCR	R0330	-
MCR combiné	R0340	-
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	-
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	-

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

En milliers d'euros		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	-	-
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	-	-
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	-	-
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	-	-
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	-	-
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	-	-
Montant notionnel du MCR	R0560	-	-

Index

A

BaFin *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*
FATCA.....*Foreign Account and Tax Compliance Act*
ICOFR *Internal Control Over Financial Reporting*
LCR*Liquidity Coverage ratio*

RCSA *Risk and Control Self Assessment*
TRA.....*Top Risk Assessment*
VaR..... *Value-at-Risk*

B

C

D

E



Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 42 497 671,12 euros.
Siège social : Tour Neptune -20, Place de Seine 92086 Paris La Défense Cedex
403 267 487 RCS Nanterre.
